This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

871,424

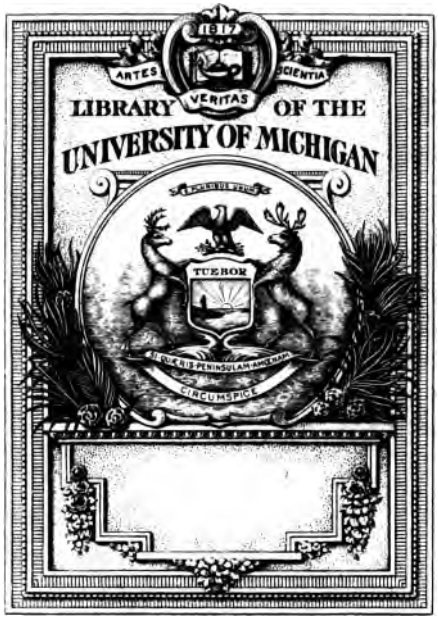

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law Library

D
256
.W8

286
.W83

LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

ET LA

SOCIÉTÉ ANGLAISE

AU XVIIIe SIÈCLE

Cet ouvrage a été publié pour la première fois dans la *Revue des Deux Mondes.*

1985. — Paris. Imp. Poupart-Davyl et Comp., rue du Bac, 30.

LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

ET LA

SOCIÉTÉ ANGLAISE

AU XVIIIe SIÈCLE

ÉTUDES HISTORIQUES

PAR

CORNELIS DE WITT

PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS
RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1864

Tous droits réservés

D
286
.W83

Gen. Lib.
Exch.
U. of M. Law Library
12-20-1932

AVANT-PROPOS

Si c'est une faiblesse de ne savoir point séparer l'histoire de la morale et de la politique, c'est une faiblesse dont je ne me sens pas exempt. La curiosité historique n'a pas été le seul mobile de ces *Études*. Je n'ai pu regarder le passé sans y trouver des enseignements à l'usage du présent ; je n'ai pu rechercher ce qu'étaient les Français et les Anglais du siècle dernier, sans constater ce que leurs exemples avaient à nous apprendre sur les effets moraux du gouvernement arbitraire, des crises révolutionnaires et du gouvernement libre. La société française corrompue par le gouvernement capable et arbitraire de Louis XIV, puis conduite à la révolution par le gouvernement

frivole et arbitraire de Louis XV, je ne sais pas de spectacle plus propre à servir d'avertissement aux conservateurs absolutistes. La société anglaise corrompue par les agitations révolutionnaires, puis réformée par le gouvernement régulier et libre, je ne sais pas de spectacle plus propre à servir d'avertissement aux libéraux révolutionnaires, et d'encouragement aux amis de la monarchie constitutionnelle (1).

Ce n'est point par complaisance pour l'orgueil de la France nouvelle que j'ai rappelé

(1) C'est en lisant, les *Lettres persanes* à la main, les Mémoires du marquis d'Argenson, de l'avocat Barbier et du duc de Luynes, que m'est venue la pensée d'écrire ces *Études;* c'est dans les *Lettres persanes* et dans les Mémoires de ces trois contemporains de Montesquieu, que j'ai puisé la plupart des faits et des textes qui m'ont servi à indiquer l'état des mœurs en France dans la première moitié du XVIIIe siècle. C'est dans les *Notes* de Montesquieu sur l'Angleterre, dans les *Essais* de lord Macaulay, dans l'*Histoire d'Angleterre* de lord Stanhope, dans l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre* de M. Hallam, dans l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre* de

les vices de la monarchie absolue dans la France ancienne ; ce n'est point par anglomanie que j'ai loué les bienfaits de la liberté en Angleterre ; ce n'est point par sympathie pour ceux qui sont toujours prêts à sacrifier leur dignité à leur repos que j'ai montré l'action délétère des bouleversements politiques. Je ne trouve pas tout mauvais dans l'ancienne France, je n'admire pas tout en Angleterre, et je ne condamne pas toutes les révolutions. Les révolutions sont des poisons parfois salutaires, dont on ne pressent jamais assez l'amertume et le danger, et auxquels les plus sages peuvent cependant être contraints d'avoir recours. Mais les amis de la mo-

M. May, dans les *Parliamentary debates* de Hansard, dans les *State trials*, dans *l'Angleterre sous la maison de Hanovre* de M. Wright, dans *The pictorial history of England*, dans le *Spectateur* d'Addison, et dans la correspondance de lady Mary Wortley Montague, que j'ai puisé la plupart des faits et des textes qui m'ont servi à indiquer l'état des mœurs en Angleterre à la même époque.

narchie constitutionnelle ne souhaitent pas aujourd'hui, quoi qu'on dise, d'en être réduits à de telles extrémités. Ils savent trop ce que coûteraient des révolutions nouvelles, et ils ne savent pas assez où elles aboutiraient. Sans doute ils ont des regrets, ils ont des préférences ; mais ils n'entendent pas subordonner les intérêts publics à ces sentiments particuliers. Ce qu'ils demandent, ce n'est pas le gouvernement de leur choix et de leur goût, c'est le gouvernement libre. Qu'on leur rende le gouvernement libre, et ils seront désarmés. Mais ils ne se payeront pas de mots et d'apparences. Il leur faut des réalités et des garanties. La liberté en perspective ne les séduit pas. La liberté sous le bon plaisir ne leur suffit pas. Ils demandent la liberté sous la loi.

PREMIÈRE ÉTUDE

Valons-nous mieux que les Français et que les Anglais du siècle dernier? — Trois témoins et trois exemples de ce qu'étaient les Français sous Louis XV. — Le marquis d'Argenson. — L'avocat Barbier. — Le duc de Luynes.

I

VALONS-NOUS MIEUX QUE LES FRANÇAIS ET QUE LES ANGLAIS DU SIÈCLE DERNIER?

I

Certains hommes pensent, quelques-uns vont même jusqu'à dire que nous sommes indignes de la liberté, que la liberté est un privilége de la race anglo-saxonne, et que le césarisme est le régime que nous méritons. A les entendre, l'histoire est là pour le prouver, les Anglais ont toujours été ce qu'ils sont; les Français sont toujours ce qu'étaient leurs pères; bien mieux, ils sont dégénérés. Le mot a été dit. Ceux qui traitent avec si peu d'indulgence leurs modestes contemporains n'ont sans doute pas eu le loisir de regarder le por-

trait que Montesquieu nous a laissé des Français de son temps, dans les *Lettres persanes*, et des Anglais de son temps, dans les *Notes sur l'Angleterre*. Ils y auraient peut-être vu que, malgré tout ce que nous avons perdu et désappris en ces dernières années, nous restons cependant en progrès sur les sujets de Louis XV, et que, bien que nous en soyons à envier la dose d'indépendance dont jouissaient nos « rivaux de gloire et de puissance sous le pouvoir discrétionnaire des juges hanovriens, » nous sommes plus dignes de la liberté qu'ils ne l'étaient à l'avénement de la maison de Brunswick. Si Montesquieu dit vrai, il y a autant d'ignorance que d'impertinence à méconnaître que nous valons et méritons mieux que les Français et les Anglais d'il y a cent quarante ans.

Mais Montesquieu peut paraître suspect; c'est presque un homme des anciens partis.

Veut-on contrôler son dire? On n'a qu'à jeter les yeux sur l'*Histoire d'Angleterre au dix-huitième siècle* de lord Stanhope, et sur les *Essais* de lord Macaulay; on trouvera là quels étaient les vices de nos voisins à la suite des agitations révolutionnaires qui ont précédé chez eux l'établissement d'un gouvernement régulier et libre, et comment le jeu naturel de leurs institutions a lentement amélioré leurs mœurs. Quant à la société française, et à ce qu'en avait fait la « tyrannie doucereuse (1) » de Louis XV, succédant à la dure compression exercée par Louis XIV, qu'on interroge les trois spectateurs si divers dont le concordant témoignage a été récemment publié, qu'on lise les sincères journaux laissés par le duc de Luynes, par l'avocat Barbier et par le marquis d'Argenson; on verra là un

(1) L'expression est du marquis d'Argenson.

homme de cour, un bourgeois de Paris et un homme d'État, tous trois nés sous le grand roi, tous trois morts avant le déchaînement du souffle révolutionnaire (1), tous trois imbus de l'esprit monarchique, venant, bon gré mal gré, déposer tour à tour contre la tutelle morale d'un prince actif, impérieux et ambitieux, et contre celle d'un prince épicurien et indifférent. On apprendra là que, si la France a raison de vouloir des rois, elle a toujours tort de supporter des maîtres; on pourra mesurer là tout le chemin que nous avions à parcourir au XVIIIe siècle pour arriver au peu que nous va-

(1) Le duc de Luynes avait vingt ans à la mort de Louis XIV. Il mourut en 1758, trente et un ans avant la Révolution. — Le marquis d'Argenson avait vingt et un ans à la mort de Louis XIV. Il mourut en 1757, trente-deux ans avant la Révolution. — L'avocat Barbier avait vingt-six ans à la mort de Louis XIV. Il vécut jusqu'en 1771; mais ses mémoires s'arrêtent en 1763, vingt-six ans avant la Révolution.

lons aujourd'hui, tout ce que les douloureuses leçons de la Révolution et de l'Empire avaient à nous apprendre, tout ce que le bienfaisant régime de la liberté régulière nous a donné, tout ce que l'abus du dangereux remède auquel nous avons eu recours dans un moment de défaillance pourrait nous faire perdre. L'homme est perfectible, mais il est non moins corruptible que perfectible; nous avons, je crois, un égal besoin de nous rappeler aujourd'hui ces deux vieilles vérités, nous avons un égal besoin d'être encouragés et avertis. Pour qui sait lire, les encouragements et les avertissements abondent dans les curieux mémoires dont nous invoquons l'autorité à l'appui de celle de Montesquieu; mais, afin qu'on puisse peser en pleine connaissance de cause la valeur des témoignages, parlons d'abord de la personne des témoins. Montrons de quel point de vue ils ont regardé les faits, avec quel de-

gré de sagacité ils les ont jugés, et dans quelle disposition d'esprit ils les ont racontés. Les étudier, n'est-ce pas d'ailleurs une façon d'étudier leur temps?

II

TROIS TÉMOINS ET TROIS EXEMPLES DE CE QU'ÉTAIENT LES FRANÇAIS SOUS LOUIS XV

LE MARQUIS D'ARGENSON

II

De nos trois auteurs, le plus spirituel, le plus original, le mieux placé pour bien voir, mais en même temps le plus passionné et le plus médisant, c'est le marquis d'Argenson. Lui-même l'a dit : « Je ne puis vaquer à aucune besogne qu'au bout de quelque temps le cœur ne se mette de la partie, soit pour, soit contre, soit pour les affaires, soit pour les hommes; je m'affectionne ou je m'indigne... On ne peut, dans ma famille, nous définir autrement que ceci : le cœur excellent, l'esprit moins bon que le cœur, et la langue plus mau-

vaise que tout cela. » D'ailleurs très-véridique et plein de probité. Il n'y eut jamais, dit Voltaire, plus honnête homme, aimant mieux son roi et sa patrie. Son faible était même de vouloir à tout prix « faire du bien à sa patrie » en qualité de premier ministre, et de se croire trop souvent sur le point de devenir premier ministre : « Je vaux peu, mais je brûle d'amour pour mes concitoyens, et si cela était bien connu, certainement on me voudrait en place... Si j'étais en place, ma bonne foi me préserverait de chutes. J'ai assez d'idées pour aller au grand bien pour unique objet, sans déférer nullement à l'intrigue. » C'est ainsi que s'exprime d'Argenson avant le temps de sa faveur ; voici ce qu'il dira quatre ans après sa disgrâce : « Matthieu Laensberg, auteur de l'*Almanach de Liége*, prédit ce qui suit pour le courant du mois prochain (février 1751) : « Un ministre « fort élevé sera reconnu pour très-ignorant et

« pour auteur de grands maux ; il sera renvoyé « pour reprendre *un ministre trop longtemps* « *négligé*. » Il y a des gens qui m'en ont complimenté et dit que cela me regardait. » D'Argenson jouissait presque de la teinte de ridicule que ses généreuses illusions lui donnaient dans le monde : « On m'a fait l'honneur de dire de moi que, comme don Quichotte avait eu la tête tournée par la lecture des romans, il m'était arrivé la même chose par celle de Plutarque. » Sincèrement convaincu qu'en travaillant à l'acheminement de sa fortune, il le faisait avec autant d'indifférence pour ses propres intérêts que de passion pour servir le roi, il était naturellement porté à regarder comme des amis du bien public ceux qui flattaient ses pensées ambitieuses, à s'indigner patriotiquement contre les égoïstes qui songeaient à leur élévation plus qu'à la sienne, et à rechercher la faveur des puissants, ministres ou valets de chambre

du roi, par des manéges peu honorables et auxquels il était peu propre : « J'avoue que je suis capable de bassesse auprès de ceux qui sont utiles à ma barque. » Et, en effet, quoique en 1723 il fût déjà conseiller d'État et intendant du Hainaut à l'âge de vingt-neuf ans, grâce au crédit de son père, l'intrépide dompteur du Parlement sous la régence, nous le voyons s'agiter dès lors comme le plus plat fonctionnaire pour attirer l'attention sur sa personne : « Pendant que j'étais intendant du Hainaut, il arriva qu'un homme d'Avesnes, qui avait été au sacre à Reims se faire toucher par le roi pour les écrouelles qu'il avait bel et bien, cet homme, dis-je, se trouva absolument guéri trois mois après. Dès que j'appris cela, je saisis cette occasion de faire ma cour, je fis bien vite informer par enquête, certificat, etc... je n'épargnai pas les courriers et les lettres au subdélégué pour être promptement servi, et

j'envoyai cela tout musqué au petit bonhomme La Vrillière (1), qui me répondit sèchement que voilà qui était bien, et que personne ne révoquait en doute le don qu'avaient nos rois d'opérer ces prodiges. »

Sept ans plus tard, nous retrouvons d'Argenson à Paris, ayant quitté l'intendance du Hainaut et faisant de vains efforts pour obtenir celle de Flandre, partant de très-mauvaise humeur et convaincu que le garde des sceaux et ministre des affaires étrangères Chauvelin, l'homme de confiance du cardinal de Fleury, n'a nul souci des intérêts publics. Dans sa misanthropie, il voit le garde des sceaux tout en noir, et, pour exprimer ce qu'il voit, il a besoin d'inventer les plus grotesques injures. A l'entendre, Chauvelin n'est qu'un ambitieux

(1) Phelipeaux de La Vrillière, le secrétaire d'État qui avait la province du Hainaut dans ses attributions.

subalterne, « qui ne se fera jamais grand qu'à la financière, n'ayant l'état, l'esprit et les manières que d'un poilou; » c'est un intrigant dur et sournois qui « affecte des airs de bon et ancien magistrat de race » et se donne le genre d'aimer sa femme et de n'avoir point de maîtresses; c'est un adroit agioteur chez lequel la petitesse de génie égale l'étendue d'avidité. Ministre des affaires étrangères, il a engagé la France « dans des embarquements violents, pour ne faire que cacades, paroles de pistolet et actions de neige; » garde des sceaux, « il n'a fait de bien que de s'enrichir magnifiquement. » Bref, tout vrai patriote doit s'écrier : « Pauvre royaume, qu'as-tu fait à Dieu pour être ainsi foulé aux pieds? » Peu après, le jeune conseiller d'État commence à être plus connu de M. le cardinal de Fleury et de M. le garde des sceaux, et dès lors il plaint moins la France. Il fait pour le

gouvernement de longs mémoires, assez bien accueillis, où il recommande de grands coups d'autorité contre les parlements, il se soumet de bonne grâce à la dissolution de la *conférence de l'entre-sol*, sorte d'académie politique dont il était l'un des membres les plus actifs, et où l'on se mêlait de trop de choses, au dire du vieux cardinal. On lui sait gré de ses vigoureux conseils et de sa sage obéissance, on lui demande de nouveaux mémoires contre le parlement; son esprit s'échauffe, il les fait suivre de communications sans nombre sur les tailles, sur les magasins de blé, sur les ponts et chaussées, sur la cavalerie française, sur les affaires étrangères. Sans adopter toutes ses idées, Chauvelin reconnaît que l'imagination de ce fécond faiseur de projets est une mine à exploiter; il l'encourage donc, il caresse sa vanité, il fait miroiter devant lui les plus hautes charges de l'État. Le garde des sceaux

prend aussitôt aux yeux de d'Argenson les proportions d'un grand politique : ce n'est plus un fourbe, ce n'est plus un cafard, ce n'est plus un égoïste ; c'est un galant homme qui a des maîtresses, c'est « son meilleur ami. »

Cependant l'avancement ne vient pas, et cinq années se passent ainsi dans une vaine attente. Arrivent la disgrâce et l'exil de Chauvelin (1737) ; d'Argenson songe alors un instant, non sans quelque embarras de conscience, à remplacer son ami comme ministre des affaires étrangères ; mais le cardinal ne lui laisse pas le temps de nourrir ces mauvaises pensées, la place est immédiatement donnée à M. Amelot, et d'Argenson n'obtient que l'ambassade de Portugal. C'était déjà beaucoup aux yeux de Fleury, qui soupçonnait le marquis d'être resté trop fidèle à Chauvelin. Et, en effet, d'Argenson avait beau s'imposer

comme règle de conduite de renoncer à toutes liaisons avec le remuant exilé et de ménager le tout-puissant octogénaire, il ne pouvait s'ôter de l'esprit que la succession du premier ministre était près de s'ouvrir, et que Chauvelin reviendrait au pouvoir après la mort du « vieux tyran, » peut-être même plus tôt. Il croyait savoir que Bachelier, le premier valet de chambre du roi, était secrètement chauveliniste, que « les domestiques particuliers de Sa Majesté s'attendaient à voir leur faveur succéder bientôt à celle des domestiques du cardinal, » et il partageait leur attente. En effet, « Louis XV approchait de trente ans, » se disait-il ; après une bien longue assiduité auprès de la reine, le jeune roi avait « pris une maîtresse avec laquelle il vivait joliment; » il commençait enfin à secouer le joug moral du ministre pédagogue, « à se montrer homme de tous points, à devenir les délices de ses su-

jets ; » le *parti du valet* devait être le parti de l'avenir, parti patriote, Dieu merci, qui lui « faisait grand accueil, » à lui d'Argenson, et dont le chef, Bachelier, lui paraissait « un homme solide, un esprit ferme et porté à la vertu. » Bachelier passait, il est vrai, pour le honteux agent des plaisirs du roi; mais après tout, « son office le comportait, comme à un guerrier d'être tueur. »

Se croyant bien appuyé par l'antichambre de Louis XV, et convaincu que le roi « le gardait pour de meilleures choses que l'ambassade de Portugal, » d'Argenson lâcha bientôt la bride à sa mauvaise langue et à sa mauvaise tête; il eut des difficultés avec le cardinal sur ses appointements; il se plaignit d'être indignement traité; il fit pour le roi des mémoires secrets contre la politique du premier ministre, si bien qu'après avoir refusé pendant deux ans d'aller en ambassade si l'on n'en passait par ses con-

ditions, il apprit un beau matin, non sans colère, qu'il était révoqué. Son cadet, le comte d'Argenson, courtisan délié, spirituel, enragé de parvenir, grand cabaleur, mais bon frère après tout, avait fait de vains efforts pour le convaincre qu'il se fourvoyait et pour le tirer du mauvais pas où il s'était étourdiment engagé. *Cadet*, comme on appelait familièrement le comte à Versailles, ne se croyait pourtant pas obligé d'épouser les sentiments et ressentiments de son aîné au point de se brouiller avec Fleury. Le marquis trouvait cela révoltant; il s'indignait de la faveur dont jouissait le comte, et, le voyant moliniste et *constitutionnaire*, il était presque tenté de se faire parlementaire et janséniste. Cependant il ne pouvait se dissimuler que le roi, démentant toutes les espérances que les partisans de Chauvelin avaient pu concevoir, se montrait de jour en jour plus disposé à lais-

ser le cardinal mourir aux affaires, et que l'éminence avait le mauvais goût de se porter à miracle; elle « mangeait et digérait comme un crocheteur, elle se tenait des quatre heures debout sans fatigue. » C'était à inquiéter les plus patients. Las de passer son temps à écrire de belles tirades, « dans le goût de Sénèque, » sur le résultat de ses « études pour être premier ministre, » d'Argenson se promit de ne plus rien dire d'offensant pour l'éternel distributeur des grâces royales. Il n'en essuya pas moins l'humiliation (c'est lui qui nous l'apprend) de voir son frère cadet obtenir à son préjudice l'intendance de Paris, qu'il avait fait demander pour lui-même. Par bonheur, le comte d'Argenson n'avait pu obtenir cette charge sans se brouiller avec le duc d'Orléans, dont il était le chancelier. Assez lestement remercié par le prince, il en obtint cependant que, « pour adoucir cette quitterie, »

le marquis serait nommé chancelier à sa place. D'Argenson, devenu ainsi l'obligé de son heureux rival, n'en continua pas moins à le bouder et à le dénigrer, tout en l'aimant à sa manière, jusqu'au moment où le comte fut nommé ministre (1742). Ici, laissons encore notre intrigant et naïf homme de bien parler sur lui-même avec cette sincérité sans pudeur qui fait le prix de ses mémoires et qui les rend trop souvent impossibles à citer : « La Bruyère dit que le jour où un homme est nommé ministre, il se trouve tant de gens de ses parents qui ne l'étaient pas auparavant ! Je me suis trouvé comme cela avec mon frère : nous étions brouillés, il m'a fait quelque avance, et je m'y suis rendu facile, sa place de ministre de la guerre lui donnant beaucoup plus d'éclat et de raison que ci-devant. »

Fleury mourut enfin (30 janvier 1743). Chauvelin ne fut pas rappelé de son exil, et

d'Argenson, toujours trompé dans ses propres calculs et toujours servi par son frère, parvint l'année suivante au ministère des affaires étrangères (novembre 1744). Il y apportait un esprit abondant en vues générales, une passion courageuse du bien public, des habitudes laborieuses, et toute l'instruction diplomatique qu'on peut trouver dans les livres; mais il était entièrement dépourvu de dextérité et d'expérience comme négociateur, et, de son propre aveu, il n'entendait rien aux affaires militaires, grave inconvénient au milieu d'une guerre comme celle de la succession d'Autriche, où l'action des diplomates devait, pour être efficace, se combiner avec celle des généraux, et où la politique ne pouvait éviter d'être subordonnée aux armes qu'en se montrant capable de les diriger. Rien en lui ne l'aidait à dissimuler sa réelle insuffisance. Très-hardi et très-fécond dans ses méditations solitaires,

il manquait dans l'action et dans la discussion d'assurance, de sang-froid et de ressources. Quand il ne se sentait pas encouragé par la bienveillance des hommes avec lesquels il traitait, il devenait embarrassé, bourru et sournois. A moins qu'il ne fût en verve, il n'avait dans le ton et les manières ni autorité ni agrément. Son langage, habituellement bizarre, pittoresque et grossier, faisait l'amusement de Paris et de Versailles, et malgré tout son esprit il passait pour un *balourd* entiché des rêveries pacifiques de l'abbé de Saint-Pierre, si bien qu'on l'appelait *d'Argenson de la paix*, quand on ne l'appelait pas *d'Argenson la bête*. Ainsi, sans crédit auprès du public, sans prestige en Europe, sans grande force en lui-même, sans autre appui à la cour que la bienveillance d'un roi inconstant et l'amitié d'un frère ambitieux, seul de son espèce au milieu d'un conseil composé de courtisans frivoles,

railleurs et jaloux, et aussi impropre à les séduire qu'à les dominer, il se lança courageusement dans des entreprises auxquelles aurait à peine suffi un grand politique, maître incontesté de la France. Il prétendit amener l'Europe à la paix, dont le roi ne voulait au fond qu'à des conditions impossibles, par un système de guerre défensive antipathique au roi, condamné par l'armée et combattu par son propre frère; puis il voulut, malgré la haine invétérée qui éloignait l'Espagne, alors notre intime alliée, de la Sardaigne, alors l'alliée de l'Autriche, chasser l'Autriche d'Italie par un accord entre la France, l'Espagne et la Sardaigne; enfin il rêva de soustraire la Pologne à l'influence russe en rendant la couronne de Pologne héréditaire dans la maison de Saxe, combinaison qui déplaisait presque autant à nos amis qu'à nos ennemis en Allemagne, et à Louis XV lui-même autant qu'au prince de Conti, le can-

didat de la cour au trône de Pologne. D'Argenson réussit cependant à marier le Dauphin avec une fille de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, Auguste III, en dépit de l'Espagne, qui désirait le mariage du prince avec l'infante Antonia, sœur de sa première femme, et au grand émoi du conseil, qui n'avait pas été mis dans la confidence de cette négociation. « *Tout passa par moi seul*, s'écrie glorieusement d'Argenson, et tout se passa *sans la moindre méprise*. Qui eût dit que les mesures de mes ennemis étaient si bien prises que je devais recevoir mon congé *précisément le soir de la célébration du mariage à Dresde?* J'avais joué dans cette affaire plutôt le rôle de *premier ministre* que celui de simple *secrétaire d'Etat*. C'est ce qui *animait contre moi l'envie et la jalousie*... On dit au roi que je n'avais pas *l'air de cour*, il le crut et me congédia. »

railleurs et jaloux, et aussi impropre à les séduire qu'à les dominer, il se lança courageusement dans des entreprises auxquelles aurait à peine suffi un grand politique, maître incontesté de la France. Il prétendit amener l'Europe à la paix, dont le roi ne voulait au fo qu'à des conditions impossibles, par un s tème de guerre défensive antipathique a condamné par l'armée et combattu p propre frère; puis il voulut, malgré invétérée qui éloignait l'Espagne intime alliée, de la Sardaigne, l'Autriche, chasser l'Aut accord entre la France gne; enfin il rêva de l'influence russe en r logne héréditaire binaison qui d qu'à nos e lui-mê

hardiment le contraire. Il voit en d'Argenson un sage vertueux à la façon de Vauban, un novateur presque républicain, un précurseur de Rousseau, un ami de l'Italie selon son propre cœur, et il ne veut pas qu'un si excellent type des opinions et des vertus démocratiques ait manqué comme ministre des *qualités nécessaires;* il ne lui refuse donc que les *qualités accessoires, indispensables dans un pareil temps*. En aucun temps, il ne suffit, pour être un bon ministre, d'avoir le pressentiment de ce qui serait possible ou désirable dans l'avenir; il faut encore avoir l'instinct juste de ce qui est à faire dans le présent. D'Argenson avait peut-être à ses heures la seconde vue; mais il n'avait pas tous les jours la simple clairvoyance d'un homme de bon sens. A aucune époque, il n'aurait eu l'esprit assez pratique pour être vraiment propre à gouverner l'État, ce qui n'empêche pas qu'il avait trop pratiqué

les hommes et les affaires pour s'être arrêté aux opinions qu'admire en lui l'école radicale. Ses chimères habituelles n'étaient pas celles d'un philosophe logicien et plébéien ; c'étaient celles d'un fonctionnaire rêveur et gentilhomme.

Je sais qu'on peut trouver dans les notes intimes où d'Argenson consignait sans choix ses plus fugitives pensées certaines boutades républicaines. En cherchant bien, on peut trouver un peu de toutes choses dans ces notes de d'Argenson, depuis l'idée du « laisser-faire » le plus anarchique jusqu'à celle d'organiser la France comme un couvent, et de faire régler par le prince la distribution de la journée de ses sujets, depuis le projet de détruire les grandes agglomérations d'hommes et de répandre la population des villes dans les campagnes, jusqu'à celui d'établir dans le parc de Meudon ce qu'il appelle « une ménagerie

d'hommes heureux » et ce que nous appellerions un phalanstère. Néanmoins, au-dessous de cette écume produite par le bouillonnement de son esprit, il y a chez d'Argenson un certain fonds d'opinions qui n'est pas plus républicain que phalanstérien ou anarchique. En un jour de verve, où le souvenir de quelque boutade de Swift lui monte à la tête, il peut « se demander s'il ne serait pas bientôt temps d'abolir toute puissance politique dans le monde; » mais il s'arrête au bout de peu de lignes en s'écriant, non sans quelque admiration pour les effrayants écarts de sa pensée : « Voilà bien un paradoxe digne des Anglais ! Laissons-leur plutôt cette manière de raisonner; respectons l'autorité sous laquelle nous sommes nés, mais gémissons de la voir avilie par des agents indignes d'elle. » Ces gémissements étaient ceux d'un vieux et passionné serviteur du pouvoir royal. Homme de condi-

tion, conseiller d'État, intendant, ministre, fils de ministre, frère de ministre, d'Argenson était monarchique par tradition et par état, par sentiment et par raison. Même en pure théorie, il n'admettait pas la supériorité des institutions républicaines, ainsi que le prouve sa *Réfutation du livre de Sidney contre le gouvernement monarchique;* il les croyait essentiellement précaires et très-antipathiques à notre génie national. « Qui oserait, s'écriait-il, parler aux Français de se laisser conduire par une autre puissance que celle dévolue à un monarque? » Pour lui, comme pour la plupart de ses contemporains, « l'autorité royale est un point de religion. » Voilà ce qu'il répète encore, moitié par conviction, moitié par habitude, sept ans après son renvoi du ministère, en plein règne de madame de Pompadour, malgré les rudes assauts que ses antiques croyances ont déjà essuyés. Je ne

sais rien de plus triste que de suivre, dans les *Mémoires* de d'Argenson, les vicissitudes de sa robuste foi monarchique, ses premiers élans de passion pour son jeune roi, sa longue indulgence pour la mollesse de Louis XV, sa bienveillance d'homme de plaisir et de vieux serviteur pour les désordres du souverain, tant qu'ils ne deviennent pas un scandale même selon les mœurs du XVIIIe siècle, sa résistance inutile à la pensée qu'il a « un maître vicieux, » son obstination à espérer contre toute espérance, puis ses anxiétés, ses doutes, ses retours d'amour et de foi, moins ardents à chaque crise, mais encore possibles, même lorsqu'il en vient à dire, plus de trente ans avant 1789 : « Le temps de l'adoration est passé ; ce nom de maître si doux à nos aïeux sonne mal à nos oreilles... J'ai vu de nos jours diminuer le respect et l'amour des peuples pour la royauté... Aujourd'hui tous les

ordres sont à la fois mécontents... Partout des matières combustibles. D'une émeute on peut passer à la révolte, de la révolte à une *totale révolution*, élire de vrais tribuns du peuple, des consuls, des comices, priver le roi et ses ministres de leur excessif pouvoir de nuire. Et, dans le fait, n'a-t-on pas raison de dire que, si le pouvoir monarchique absolu est excellent sous un bon roi, rien ne nous garantit que nous aurons toujours des Henri IV? L'expérience et la nature ne nous présentent-elles pas dix méchants rois pour un bon? »

D'Argenson reconnaît donc la nécessité de mettre un frein au pouvoir royal; cette nécessité, pourtant, est loin de lui plaire. Il se rend très-bien compte que le gouvernement de la France est devenu « plus despotique que monarchique; » il sent qu'un tel régime, le pire de tous à ses yeux, ne peut durer sans con-

duire à la corruption des mœurs, à l'appauvrissement de l'État et à la ruine du gouvernement lui-même ; les progrès que font « les puissances mixtes, telles que l'Angleterre et la Hollande, » le frappent autant que la déchéance politique de la France. Mais demandez-lui un remède aux maux qu'il signale, et vous verrez combien il lui en coûte de renoncer à ses vieilles habitudes d'esprit, combien il hésite lorsqu'il s'agit de porter la main sur les prérogatives de la couronne, combien il lui répugne de gêner par des entraves permanentes l'action de l'autorité royale. Longtemps il avait combattu la prétention du parlement de Paris à exercer un contrôle en matière politique, et s'il en était venu vers la fin de sa carrière à défendre passionnément cette prétention, ce n'était pas seulement parce que, l'expérience et la disgrâce aidant, il comprenait mieux l'utilité de conserver une barrière

contre la puissance absolue du monarque; c'était encore parce qu'il ne voulait pas de barrières tout à fait insurmontables, et qu'il ne croyait guère possible de renverser celles qui existaient sans provoquer le pays à en élever de plus difficiles à franchir. L'idée de faire à la nation sa part dans la direction des affaires générales du royaume ne lui apparaissait guère que comme une extrémité fâcheuse à laquelle on risquait d'être conduit par l'ambition démesurée du pouvoir royal. Les exemples de l'Angleterre ne le séduisaient au fond que très-peu. Il avait beau admettre les avantages de la responsabilité ministérielle et confesser « qu'à force de liberté en tout, » l'Angleterre était allée grandissant et s'améliorant depuis le commencement du siècle; il ne pouvait, en définitive, prendre son parti ni des agitations de la liberté ni du contrôle d'une aristocratie. Il se refusait à

comprendre comment le bruit des luttes politiques et religieuses pouvait se concilier avec le bonheur des citoyens, avec la stabilité du gouvernement et avec le bon emploi des forces nationales; comment une aristocratie pouvait n'être pas factieuse et oppressive; comment les institutions anglaises pouvaient ne pas renfermer autant de germes de révolutions que les nôtres. Que voulait-il donc? Où prétendait-il en venir lorsqu'il répétait son axiome favori, qu'on « gâtait tout en s'en mêlant trop, et que pour gouverner mieux, il faudrait gouverner moins? » La liberté municipale et la liberté commerciale suffisaient amplement, je crois, à son libéralisme, et quant au « rempart » à leur donner, il ne savait rien trouver de mieux que le *progrès des mœurs et de la raison*. « Notre espoir sera dans le progrès de la raison universelle, » s'écriait-il avec une foi naïve qui contrastait

singulièrement avec les faits et avec ses propres inquiétudes sur l'avenir. « Cette loi naturelle s'est assujettie jusqu'aux souverains. Qui donc les enchaîne? Sont-ce des ordres? Non, c'est l'exemple seul, le respect humain, le bien qui leur en revient à eux-mêmes. » Et qu'on y prenne garde, ceci n'est pas une de ces paroles hasardées et sans conséquence qui abondent dans les écrits de d'Argenson, c'est le fondement même de son utopie dernière, telle qu'on arrive à la reconstituer au moyen de ses divers fragments sur la *réformation de l'État*. Cette utopie, la voici, je crois, dans toute sa simplicité. Au centre du pays, l'autorité royale, « libre dans sa force, mais tempérée par la raison et les mœurs, » et assistée de « l'ordre des magistrats, servant de conseil au monarque pour demander des finances au peuple, et pour se prémunir d'étourderie et de passion à l'étranger; » autrement dit, le roi

maître de tout faire, le parlement de Paris entendu. « Sous le roi, *la démocratie* ou des républiques en chaque ville et bourgade pour le gouvernement du dedans, républiques petites et morcelées, » qui ne devaient avoir qu'un suffrage consultatif, et où tout pouvoir devait être électif, momentané, subordonné à celui d'un officier royal placé dans le voisinage; plus de grandes provinces, plus d'ordres privilégiés; la France découpée en cinq cents *départements* ou intendances; entre le roi et le citoyen, rien que l'intendant et le conseil municipal. « La démocratie dans la monarchie, c'est ainsi, disait d'Argenson, que je conçois le seul bon gouvernement... Ces petites démocraties subordonnées et précaires trouveront seules l'équation du bonheur des peuples et de la gloire des princes, de la liberté et du pouvoir. »

En lisant les rêves libéraux de d'Argenson

on s'aperçoit qu'il avait été intendant, et l'on pourrait oublier qu'il était fier de « tenir le premier rang dans la noblesse de sa province. » Le vieil esprit administratif, qui le défendait si bien contre la passion immodérée de la liberté, le défendait moins bien contre la passion immodérée du nivellement. « Dans mon système de démocratie poussée jusqu'où elle peut s'étendre dans une monarchie, la fonction véritable et essentielle du monarque serait de conserver l'égalité et d'empêcher la formation d'une aristocratie héréditaire. Tel est, en effet, le vice de toute démocratie : le mérite personnel d'un citoyen illustre et enrichit sa race et procure à ses descendants indignes de lui un pouvoir dangereux à la liberté commune. Voilà comment s'établit le gouvernement aristocratique, que l'on ose pourtant soutenir philosophiquement. C'est un abus grossier et visible que l'on a voulu réduire en

système : l'égalité complète est la perfection. L'aristocratie est à la démocratie ce que la pourriture est au fruit. »

D'Argenson dirait-il encore cela de nos jours après l'expérience que l'Amérique a faite de la complète égalité? En face de cette nation désorganisée, où l'on semble avoir également désappris à commander et à obéir, persisterait-il à méconnaître la dangereuse lacune que produit la suppression des classes supérieures? Je ne le pense pas; mais il parlait en face de cette France du XVIIIe siècle où tout semblait concourir à donner à l'inégalité des conditions le caractère d'une haïssable inutilité, où la noblesse, encore en possession de grands priviléges, quoique déjà dépouillée de toute fonction politique dans l'État, n'avait guère conservé des temps féodaux que ce qui pouvait la rendre impopulaire, où elle ne gouvernait plus, où elle n'administrait plus, où

elle ne semblait avoir d'autre emploi que de se faire tuer à la guerre et de se ruiner à la cour, où elle n'avait plus le prestige que donne la supériorité de la puissance et des lumières, mais où elle était encore exempte de la taille, où elle levait encore le droit des *lods et ventes*, et où elle chassait encore sur les terres de ses voisins. « La noblesse a bien l'air, disait brutalement d'Argenson, de n'être que les frelons de la ruche qui mangent le miel sans travailler. » Et pourtant d'Argenson aimait la noblesse tout en détestant ses priviléges. Malgré ses exagérations démocratiques, il se sentait des entrailles pour le « joli ordre » dont il était ; il parlait de le relever en le privant des immunités qui le rendaient odieux, et en l'employant au service du pays ; il entrevoyait que, sous le régime du droit commun, les membres de la classe supérieure avaient un rôle naturel à jouer, celui de *chefs du peuple*, mais que pour

le jouer ils devaient quitter la vie de cour et de coterie, regagner la province, s'occuper à gouverner leur bien et à l'augmenter, se montrer capables, bienveillants et bienfaisants, se conquérir une clientèle par un usage intelligent de leurs richesses, de leurs lumières et de leur crédit, regarder leur supériorité sociale non comme un titre, mais comme un moyen d'action, se donner la peine d'être influents et puissants, et apprendre à leurs enfants à les imiter. Lui qui ne veut à aucun prix d'une aristocratie héréditaire de droit, il comprend et il accepte, en ses jours de bon sens, « une espèce d'aristocratie bien plus noble et bien plus élevée, dit-il : c'est que chacun soit *fils de ses œuvres,* et parvienne, s'il a du mérite. Qui peut prétendre à ce que la multitude du peuple gouverne ? Mais que le peuple choisisse ses députés, que ceux-ci forment un comité, que ce comité soit renouvelé périodique-

ment... Que la noblesse soit à vie et qu'un homme ainsi anobli revienne souvent aux emplois s'il les mérite, que ses enfants n'aient qu'une légère distinction native, qui dispose à les élire de préférence lorsque, du reste, ils en sont dignes... Que ce qu'on appelle naissance et noblesse ne soit qu'une disposition à mieux faire, comme à un chien d'être de bonne race et de bon ordre, mais non une raison pour être promu nécessairement. » D'Argenson avait un pressentiment très-vrai des conditions auxquelles il faut satisfaire pour conserver dans les sociétés nouvelles un rang supérieur. Les grands ne sont plus acceptés que s'ils sont utiles aux petits. Les aristocraties, comme les dynasties, ne peuvent plus se maintenir que si elles se sentent faites pour le service du public. Ceux qui veulent être les premiers aujourd'hui doivent se résigner à être, selon la parole de l'Évangile, les serviteurs de tous.

D'Argenson avait, sur les conditions de la grandeur nationale dans l'Europe moderne, des idées aussi avancées et aussi choquantes pour ses contemporains que sur les conditions de la grandeur personnelle. La violence qui avait caractérisé la politique extérieure de Louis XIV et le manque de bonne foi qui caractérisait celle de Louis XV étaient également condamnés par lui comme contraires à la vraie gloire et aux intérêts bien entendus de la France. « Les conquérants, disait-il, sont les querelleurs de la société civile; chacun les fuit et les chasse; les puissances se liguent contre les princes ambitieux; on s'arme puissamment contre les voisins inquiétants et dangereux, ou, s'ils reculent leurs frontières de quelques cantons, ils se ruinent au dedans et laissent leurs successeurs en proie à leur faiblesse... Louis XIV nous a rendus redoutés en nous rendant moins re-

doutables. » Et ailleurs, il nous apprend que la première chose qu'il se proposa en devenant ministre des affaires étrangères, « fut de rétablir cette réputation de bonne foi et de candeur qui ne devrait jamais abandonner notre nation. La couronne de France est aujourd'hui trop grande, trop arrondie et trop bien située pour le commerce, pour préférer encore les acquisitions à la bonne réputation : elle ne doit plus viser qu'à une noble prépondérance en Europe, qui lui procure repos et dignité... J'ai bien étudié la politique, et j'ai trouvé que toute cette science se réduisait aux simples règles de la morale, même la plus étroite : « Ne faites à autrui que ce que vous « voudriez qui fût fait à vous-même ; faites à « autrui tout ce que vous voudriez être fait « pour vous, rien de plus. » Cette politique est excellente ; cela me semble démontré pour les grands États comme la France... Par là elle

parviendrait à une grandeur et à une abondance dont il y a peu d'exemples dans le monde. » Mais lorsque d'Argenson engageait la France à prendre pour règle de sa politique de faire à autrui ce qu'elle voulait qu'on lui fît, il n'entendait pas l'obliger par là à avoir pour autrui plus d'ambition que pour elle-même. « Sûreté et honneur, disait-il, sont tout ce qu'il faut à un État comme à un individu, » et c'était en effet tout ce qu'il rêvait pour la Sardaigne lorsqu'il voulait l'agrandir du Milanais aux dépens de l'Autriche, et pour l'Italie lorsqu'il se proposait de « former une république ou association éternelle des puissances italiques, comme il y en a une germanique, une batavique et helvétique. » Voilà ce qu'oublient ceux qui invoquent aujourd'hui le nom et la morale de d'Argenson pour soutenir que sûreté et honneur ne suffisent pas à nos voisins, et que, pour remplir nos devoirs

nationaux, nous devons encore leur donner le pouvoir de nous nuire. Il prétendait fermer l'Italie aux armées allemandes, non l'ouvrir aux armées sardes ; il savait très-bien, ce sont ses expressions, que « le conseil de Turin, par une conduite fourbe et secrète, ne désespérait pas de l'absorber peu à peu ; » mais il comptait que, l'équilibre une fois assuré en Italie par son système fédératif, « les rois de Sardaigne s'étendraient difficilement davantage. » Ses combinaisons étaient-elles vraiment de nature à atteindre leur but? c'est ce que je ne veux pas examiner et ce que je me garderai bien d'affirmer ; mais je ne pouvais me taire sur leur but. Il y aurait affectation à éluder, en parlant du marquis d'Argenson, une question capitale à laquelle son nom se rattache aujourd'hui dans beaucoup d'esprits.

Ce même homme qui, en parlant des devoirs internationaux, semblait animé du plus pur

esprit du christianisme, regardait la ferveur religieuse comme un fléau, le mariage comme un abus dont la mode devait passer, et le libertinage comme la plus aimable et la plus vénielle des fautes. Il trouvait bon qu'on eût une religion, mais à la condition d'y penser fort peu et d'en parler encore moins. Tout mouvement des esprits sur les questions de cet ordre l'effrayait comme de nature à porter le trouble dans les âmes et dans la société. « Convaincu que les querelles théologiques s'apaisaient mieux par le silence que par la persécution, » et que ce qu'il fallait à la France c'était « un tolérantisme destructeur de toute faction, » il se disait partisan de la liberté de conscience; mais ce qu'il entendait par là, ce n'était pas autre chose que le droit de se taire sur ce que l'on croyait, et d'être puni si l'on ne se taisait pas. Ne nous hâtons pas trop de sourire. Il y a encore aujourd'hui

beaucoup de partisans de la liberté de conscience à la façon de d'Argenson. Il y en a parmi les indifférents et parmi les croyants. Que ceux-ci ne se fassent pas illusion sur la portée du système de la pacification religieuse par le silence. Il ne supprime la lutte qu'en supprimant la vie. Il ne mène à rien moins qu'à éteindre la foi et à relâcher les freins qu'elle met à la licence des mœurs, et c'était ainsi que l'entendait d'Argenson. Il aimait à vivre sans gêne et sans souci, et il ne pouvait souffrir qu'on lui parlât de la mort et du péché. « Les dévots nous exhortent à la pensée de la mort; rien n'est plus horrible. Rien n'est plus triste au monde que de penser qu'on finira. Rien ne mérite davantage que nous nous en distrayions... Que de péchés ne sont que peccadilles!... Faire un choix par tendresse rester en d'aimables nœuds, si cela ne nuit à personne, si cela ne trompe pas, si même on

aide ce qu'on aime, loin d'être un mal, est peut-être au-dessus d'une action indifférente... Les dévots ont toujours chez eux du taquin et de l'antihumanité, le triste joug des prêtres, de l'intrigue, de l'atrabilaire, du triste, et leur secte suppose nécessairement aujourd'hui de la petitesse d'esprit... Moi qui ai servi le roi avec passion, je dis que je préférerais vivre sous Néron plutôt que sous un prince dévot. » Il attachait cependant du prix à ce que le roi conservât de la piété; mais nous allons voir de quelle sorte. « Quelques petits favoris, écrivait-il en 1740, travaillent à faire perdre la religion au roi et à le rendre ce qu'on appelle un esprit fort; ils sont bien coupables. Le roi n'y mord pas, mais va son train avec sa maîtresse, et ne fait point ses Pâques, de peur de se brouiller tout à fait avec Dieu. Il marmotte à l'église ses patenôtres et prières avec une décence d'habitude, et en bon esprit

il ménage pour d'autres temps la pratique complète du salut, mais sans superstition ni tristesse. »

L'état d'âme du roi ne donnait pas toujours à d'Argenson une aussi pleine satisfaction. Louis XV lui-même, en ses premières années de désordre, lui paraissait parfois trop accessible aux petits scrupules. Un jour que le marquis n'était pas en veine d'être bon prophète, vers le commencement de 1740, il écrivait gravement au sujet d'un refroidissement entre le roi et madame de Mailly : « On remarque que le roi ne sera jamais adonné à l'empire des femmes. Avec ça, il craint le diable. Le père de Linières, soutenu du cardinal, tient toujours bon pour lui refuser l'absolution; il en revient souvent des inquiétudes au roi; au moindre bobo, il craint l'éternité et ses horreurs. Il ne prend pas absolument la religion en petit; mais, en ayant une véri-

table persuasion, il ne la prend pas assez en grand pour reconnaître qu'il n'y a de grandes fautes que celles qui font tort au prochain. »

Et la reine? Et M. de Mailly? Mais pourquoi s'étonner? D'Argenson vient de nous donner son sommaire de la loi : ne pas faire tort au prochain. Une morale qui supprime les devoirs envers Dieu et envers soi-même ne saurait protéger autrui d'une façon bien efficace. Pour les adeptes d'une telle morale, le prochain n'est presque jamais celui qu'on trouve sur son chemin. Le prochain de d'Argenson, c'est tout le monde, sauf le mari qu'il trompe, la femme qu'il néglige et celle qu'il compromet. Tel est du moins le commentaire que sa vie donne de son principe. Madame d'Argenson eut beaucoup à se plaindre de lui; aussi se plaint-il beaucoup d'elle. A l'entendre, c'était la plus maussade des hon-

nêtes femmes et la plus méticuleuse des femmes d'esprit, froide, aigre, exigeante, avare, jalouse, passant sa vie à le quereller sur le désordre de sa conduite et de ses affaires. « Et je ne souperais pas hors de chez moi ! » s'écriait le malheureux coupable en racontant les petites misères de son intérieur. De son côté, madame d'Argenson souhaitait la fin de la vie commune « avec une ardeur persévérante comme on souhaiterait le paradis. » Ils se séparèrent, et d'Argenson, redevenu libre, continua la vie de garçon qu'il n'avait pas cessé de mener, s'occupant fort peu de ses enfants, en médisant à l'occasion, comme il le faisait de tous les siens, et ne songeant guère qu'au bien public et à ses plaisirs. Mauvais mari et père distrait, d'Argenson se targue d'avoir été un amant modèle, discret, reconnaissant, plein d'égards et de vénération, même pour ses plus passagères conquêtes.

Laissons-lui cet honneur, auquel il paraît tenir beaucoup. Sans entrer dans les scabreux détails qui abondent dans ses mémoires, constatons cependant que sa galanterie n'était pas des plus raffinées. Peu délicat et peu romanesque dans ses goûts, grand amateur de libres propos et en même temps timide jusqu'à la gaucherie, il n'avait guère d'inclination et d'aptitude qu'aux faciles bonnes fortunes. Nous retrouvons dans sa vie privée ce même manque de dignité et de tenue qui nous a déjà choqué dans sa vie publique. Ses vices comme ses vertus avaient un certain caractère de grossièreté, très-commun d'ailleurs au XVIIIe siècle, et qui ne l'a pas empêché d'être regardé, par la plupart de ses contemporains, comme un personnage d'une moralité presque irréprochable.

III

L'AVOCAT BARBIER

III

D'Argenson est l'honnête homme libéral et patriote de son temps. Barbier est l'homme comme tout le monde. Rapetissez les idées et les sentiments de d'Argenson, et vous aurez à peu près ceux de Barbier. L'avocat est plus près de terre que le marquis, mais sur la même pente. Sa morale privée rappelle en laid celle dont nous connaissons déjà le langage. En 1737, parlant de madame de Mailly, la première maîtresse du roi, il dit avec flegme : « Elle pourrait bien faire son mari duc sans que personne y trouvât à redire.

C'est un nom reconnu pour un de la première noblesse de ce pays-ci. » Plus tard, à l'occasion de fort méchants vers où l'on reprochait à madame de Pompadour *d'étaler la honte du roi,* il s'écrie avec indignation : « A l'égard de honte, que veut dire le public, qui, en général, doit être toujours regardé comme un sot par les gens sensés? Si c'est parce que le roi a une maîtresse, mais qui n'en a pas? Hors M. le duc d'Orléans, qui est retiré à Sainte-Geneviève, et qui est très-méprisé avec raison... Sur vingt seigneurs de la cour, il y en a quinze qui ne vivent point avec leurs femmes et qui ont des maîtresses; rien n'est même si commun à Paris et entre particuliers. Il est donc ridicule de vouloir que le roi, qui est bien le maître, soit de pire condition que ses sujets et que tous les rois ses prédécesseurs. » Cette idée que le public est un sot et que le roi est le maître revient

à chaque instant sous la plume de Barbier. « Le roi ne doit pas, selon lui, trouver de la résistance de la part de ses sujets... C'est un souverain absolu, maître de faire exécuter ses volontés quelque parti qu'il prenne dans les affaires, suivant la raison politique de son gouvernement dont il ne doit aucun compte; et il exile et punit indifféremment les uns et les autres en cas de désobéissance, et telle a été de tout temps la nature de la monarchie française, hors les temps de trouble... La volonté du souverain est la seule loi pour les sujets, soit en matière d'État, soit en matière de religion. » Aussi notre avocat est-il habituellement contraire aux prétentions du parlement de Paris, qui, « par ses principes de constitution de l'État et de loi fondamentale du royaume, veut, dit-il, s'emparer de l'autorité souveraine et bouleverser l'État. » Il applaudit de toutes ses forces à la fermeté du

pouvoir, lorsque le roi, dans une réponse à des remontrances du parlement de Paris, s'attaque hardiment au « système du droit de la nation, supérieur à celui de la royauté. »

Grand coureur de nouvelles, amateur passionné de renseignements politiques, Barbier veut tout voir, tout savoir, ce qui se passe dans la coulisse comme ce qui se passe sur la scène, et il parle cependant des affaires publiques comme si elles ne le regardaient pas. Très-différent en cela de d'Argenson, c'est un curieux, ce n'est pas un citoyen; c'est un bon particulier, bien égoïste et bien prudent, qui, tout en réunissant d'un air goguenard sa collection de documents « pour servir de pièces justificatives des sottises de ce pays-ci, » estime que, lorsqu'on est simple avocat comme lui, « il faut faire son emploi avec honneur, sans se mêler d'affaires d'État sur lesquelles on n'a ni pouvoir

ni mission, » éviter « les démarches qui peuvent être reprochées, » et fuir la société des esprits caustiques et turbulents; ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs de passer sa vie à médire du gouvernement, à colporter des bruits scandaleux et à entamer de son mieux la considération du régime qu'il voudrait conserver comme utile à son repos. Sauf les cas où la personne royale est en cause, Barbier ne sait pas ce que c'est que le respect. Il parle des puissants avec malveillance et mépris. « Qui pourrait-on choisir de mieux dans ce pays-ci pour ministres que des fripons? — C'est à toutes ces histoires-là que notre argent est employé. — Nous n'aurons jamais le plaisir de voir pendre les fripons de conséquence! — Quoi de plus flatteur que de voir abaisser les gens en place? » Voilà ce qui lui vient couramment à l'esprit. Il ne veut pas qu'on puisse imprimer de semblables propos.

mais il veut pouvoir les tenir au café, ou t
au moins dans sa maison. Il a autant de
lère contre la police, lorsqu'elle prétend e
pêcher le bon bourgeois de crier, que con
les libellistes qui combattent la politique
les abus contre les lesquels il crie. Pend
la guerre de la succession d'Autriche, il
plaint amèrement de ce « qu'on fait met
nombre de nouvellistes à la Bastille. Cela
d'une administration puérile. Il est vrai q
y a dans Paris beaucoup de gens malint
tionnés qu'on appele *Autrichiens;* mais,
foi! quand les nouvelles sont généralem
mauvaises, et qu'elles sont l'effet de la m
vaise conduite, il n'est pas possible que
bon Français ne se plaigne et qu'il crie
toire. »

Ce que Barbier pardonne encore bien mo
à la police que ses rigueurs, ce sont ses né
gences. A son gré, « on ne peut trop ache

la tranquillité publique, » et l'on est toujours trop scrupuleux en fait de moyens, lorsqu'il s'agit de défendre la sûreté du bon particulier. « On a bien peu de soins dans ce pays-ci! s'écrie-t-il avec aigreur en racontant l'évasion d'un dangereux scélérat à qui on avait promis la vie sauve, parce qu'il avait fait prendre Cartouche. « On devait bien empoisonner un pareil homme dans la prison, et ne tenir la parole que pour le public. » Met-on au carcan un domestique qui « a dit des sottises à sa maîtresse, » et tire-t-on sur les passants qui cassent les vitres de celle-ci, il est plus satisfait : « On fait bien de laisser force à justice ; car les laquais ne sont déjà que trop insolents. » Et voulez-vous savoir avec quelle cruauté tranquille ce paisible jurisconsulte savoure le supplice d'un ennemi de la société? Voulez-vous comprendre comment la France a été préparée à supporter les

horribles spectacles de la place de la Révolution? Écoutez ce récit : il s'agit de l'exécution d'un de ces *assommeurs* qui, en 1742, avaient répandu la terreur dans Paris. Le coupable, nommé Desmoulins, âgé de dix-sept ans, avait été condamné à être rompu vif. En conséquence, il avait été mené en place de Grève, le mardi 18 décembre, à midi, et le bourreau, après lui avoir brisé à coups de barre de fer les bras, les avant-bras, les cuisses, les jambes et la poitrine, l'avait attaché sur une petite roue de carrosse, les membres rompus ramenés derrière le dos et la face tournée vers le ciel. « C'était, nous dit Barbier, un garçon si robuste, et même si résolu, qu'il est resté vingt-deux heures vif sur la roue. On a relayé des confesseurs pendant la nuit, d'autant que la place sur un échafaud est un peu froide. Et ledit sieur Desmoulins a bu plusieurs fois de l'eau et a

beaucoup souffert. Enfin, voyant qu'il ne pouvait pas mourir et que le service était long, M. le lieutenant criminel a envoyé demander à MM. de la Tournelle la permission de le faire étrangler : ce qui a été ce matin, mercredi 19, à dix heures, sans quoi il y serait peut-être encore. MM. ses compagnons, ou autres de même volonté, doivent voir qu'on ne badine pas. »

Ne nous y trompons point, ce Français né sous Louis XIV, ce Français si impitoyablement soucieux de sa propre sûreté, si incapable de résistance contre le pouvoir, si mal défendu par ses principes contre l'abaissement du caractère, est déjà un produit de l'éducation qui formera une majorité d'honnêtes gens prête au joug des Jacobins. Représentons-nous cet inerte et insensible conservateur à la Convention. Il sera de la plaine, et il laissera faire des hommes plus passionnés ou plus hardi-

ment lâches que lui: il se couchera à plat-ventre pour laisser passer le flot révolutionnaire, et, le flot passé, il se relèvera bien fier d'avoir eu l'habileté de vivre. En 1750, c'est encore un homme du tiers état, favorable au pouvoir royal et attendant de la couronne la destruction des priviléges de la noblesse et du clergé. Il n'aime pas ceux qui sont au-dessus de lui, mais il n'aspire pas à s'élever à leur niveau. D'après lui, on doit rester dans la condition où l'on est né. Pour son compte, il est satisfait de la sienne; il est très-flatté d'être au nombre des notables bourgeois de Paris « mandés » pour prendre part à l'élection fictive du prévôt des marchands et des échevins, et il trouve excellent que cette « élection ne soit que de forme et que de nom, car, si elle se faisait sérieusement, cela causerait bien de l'abus. » Que des bourgeois prennent la carrière militaire, qu'ils épousent

des filles nobles, qu'ils vivent à la manière des nobles, cela paraît à Barbier messéant. Le fils d'un fermier général se marie-t-il avec une « fille sans bien et de grande qualité, » il déclare que c'est folie : « elle pourra fort bien le mépriser, et il aura à sa charge nombre de beaux-frères indigents qui croiront l'honorer beaucoup en lui demandant de l'argent. » Et à propos de « gens riches et de fortune » qui, pour imiter les gens de condition, vont, le premier vendredi après leur mariage, à l'Opéra dans la première loge du côté de la reine : « Tel est aujourd'hui le luxe et l'impertinence, dit-il, il suffit d'être riche pour jouer à la grande. » Lorsque la simple fille du sieur Poisson, madame d'Étiolles, depuis marquise de Pompadour, devient la maîtresse du roi, Barbier a d'abord quelque peine à la trouver à sa place, et après avoir décrit l'opulence modérée au milieu de laquelle elle

avait vécu avant d'obtenir des faveurs au-dessus de sa naissance, il se pose gravement la « question de savoir si cet état n'était pas préférable pour une bourgeoise de cette espèce à la qualité de maîtresse du roi. » Il éprouve cependant une joie maligne à la pensée que « ce sera dans peu des princesses et dames de la cour, à qui y soupera. » Et lorsqu'au bout de quelques mois il constate que la bourgeoise-marquise « tient toujours son même rang, au grand regret des femmes de cour, » il épouse définitivement une cause qu'il regarde presque comme celle de son ordre. Malgré son humeur stationnaire, l'humiliation des grands lui est douce et la guerre aux priviléges lui semble juste. L'antique prérogative en vertu de laquelle le clergé prétendait ne contribuer aux charges de l'État que volontairement et par don gratuit est sans le moindre prestige à ses yeux. « Dans le fond,

dit-il, ce privilége prétendu ainsi que tous les autres ne sont que de pures visions. La taxe des impositions doit être proportionnelle. En Angleterre, les terres du clergé, de la noblesse et du tiers état payent également, sans distinction. Rien n'est plus juste. » Aussi notre avocat souffre-t-il impatiemment que la « gent ecclésiastique ait les bras longs » et qu'elle soit assez « à craindre » pour empêcher une réforme désirée par le pays et par le pouvoir.

Barbier parle généralement des prêtres avec malveillance, des querelles théologiques avec mépris, et de l'irréligion avec inquiétude. En même temps qu'il se moque des chrétiens qui prennent leur foi au sérieux, il a peur des philosophes qui ébranlent les croyances populaires; peut-être même n'est-il pas fâché de conserver pour son propre compte un petit « fonds de religion, » qui puisse « reprendre

le dessus dans les calamités. » Il est d'ailleurs aussi superstitieux que peu dévot, aussi amateur de présages merveilleux, de songes prophétiques, de « faits bien surprenants, » et de « miracles embarrassants pour les gens d'esprit, » que d'anecdotes scandaleuses et de lestes chansons; ce qui ne l'empêche pas de déclarer à l'occasion qu'une bien grande « incertitude » plane sur les « anciens miracles reçus par l'Église, » et qu'il est fort heureux que tout le monde ne soit pas capable d'aussi profondes réflexions que lui. Tant que la querelle du jansénisme et du molinisme reste « une querelle de religion dont la plupart des honnêtes gens de la cour et de la ville ne s'embarrassent guère, » Barbier trouve « quelque chose de plaisant à ces disputes de prêtres sur des choses qu'ils n'entendent et n'entendront de leur vie, » et il s'amuse au spectacle de la lutte, tout en pensant que « la vérité

d'une religion est mal à son aise entre des partis qui cherchent à se détruire l'un l'autre. » Cependant, lorsque les miracles du diacre Pâris, les assemblées de convulsionnaires et les refus de sacrements en viennent « à déranger le bon ordre, » lorsque le parti janséniste, grossi de tous ceux qui ne combattent la bulle *Unigenitus* qu'en haine du pape, des jésuites et de l'autorité royale, arrive à « composer les deux tiers de Paris, » Barbier se fâche et reproche au gouvernement de ne pas imposer un silence assez absolu à d'aussi dangereuses passions. « Il aurait été mieux, dit-il, de n'avoir point cette bulle, fort inutile en elle-même; mais, ayant été une fois admise en France par l'autorité de Louis XIV, ayant été registrée au parlement et reçue bien ou mal par la plus grande partie des évêques et par la Sorbonne, comme il est très-indifférent pour le public et pour le commerce que les

cent et une propositions soient justement condamnées ou non, il fallait étouffer à ce sujet toute dispute, et punir sévèrement et également ceux des deux partis qui y auraient contrevenu. » Tracasser les fanatiques, il ne connaît pas d'autre moyen de les pacifier. En vain ce prétendu remède, capricieusement appliqué par le gouvernement de Louis XV, aura pour seul résultat d'aigrir, de rétrécir et d'exalter l'esprit janséniste : Barbier pourra bien reconnaître en passant « qu'il aurait été peut-être plus sage, par politique pour l'État, de fermer les yeux sur toutes ces questions de pure théologie, d'être tranquille et de ne gêner personne, » mais il en reviendra toujours à son idée première, « qu'il est d'une conséquence infinie de punir ces zélés outrés en fait de religion, capables de faire de grands désordres. » Plus la secte janséniste regimbe contre les irritantes taquineries du pouvoir,

plus il la rend responsable de l'agitation des esprits, et il finit par la regarder comme un odieux ferment de rébellion qui gâte tous les sentiments auxquels il se mêle, et qui est mêlé dans toutes les tentatives de bouleversement. L'animosité du public contre les jésuites prend-elle une forme violente : « S'il n'entrait pas là-dedans du jansénisme, écrit Barbier, il n'y aurait que demi-mal. » Damiens cherche-t-il à tuer Louis XV : « On est obligé, dit notre chroniqueur, de convenir que Damiens est un fanatique, et que ce malheureux coup est une suite du système janséniste et des impressions dont ce parti a affecté le public et troublé les cervelles. »

La colère de Barbier s'allume moins facilement contre le parti philosophe que contre le parti janséniste. Bien qu'il applique sans cesse aux livres philosophiques l'épithète de « très-dangereux, » il se rassure habituelle-

ment à la pensée que « cela n'est lu que par peu de personnes, » et qu'à la condition de ne pas attirer l'attention de la foule sur de tels écrits par des mandements, des réquisitoires et des arrêts, le poison qu'ils renferment n'atteindra pas les classes inférieures. Convaincu de la fragilité de la religion, il trouve toujours ses ministres imprudents de faire appel au grand public et de tirer les esprits de leur léthargie. L'archevêque de Paris est impardonnable à ses yeux d'avoir cherché à mettre son troupeau en garde contre l'*Encyclopédie*. « Ce mandement de monseigneur l'archevêque paraît être très-indécent et très-déplacé, quoique bien écrit, parce qu'en fait de matières délicates sur la religion il ne faut pas se mettre si fort à découvert... Ce livre d'*Encyclopédie* est encore un livre rare, cher, abstrait, qui ne pourra être lu que des gens d'esprit, amateurs de science; le nombre en

est petit. Pourquoi donner un mandement d'un archevêque, qui court, qui donne de la curiosité à tous les fidèles, et qui les instruit des raisonnements que peuvent faire des philosophes sur la religion, tandis qu'il ne faut à ce nombre de fidèles que leur catéchisme, et qu'ils n'ont ni le temps ni l'esprit de lire autre chose? Cela est imprudent. » Sans doute Barbier n'est pas toujours d'avis de n'employer contre les ennemis de la foi que la force d'inertie : en un moment de souci pour l'avenir de la société, il peut parler assez lestement de brûler en place de Grève l'auteur d'une « critique affreuse sur l'Ancien Testament; » mais, en dépit d'aussi cruels propos et malgré qu'il en ait, il a une secrète faiblesse pour les libres penseurs. « Il est vrai, écrit-il en 1752, qu'on commence à tourner un peu en dérision les choses spirituelles et les plus sérieuses de la religion; mais elles le méritent un peu. »

Voilà le fond de son âme, voilà ce qu'il sentait même avant d'avoir ouvert l'*Encyclopédie*, et ce qu'il sentira de plus en plus en lisant ce « beau dictionnaire, » comme il l'appelle avec l'amoureuse complaisance d'un souscripteur frustré, lorsqu'un arrêt du conseil en interdit la continuation. « Tout son plus grand péché, ajoute-t-il avec humeur, est quelque trait piquant contre les jésuites et la moinaille. »

Barbier gagné par l'*Encyclopédie*, c'est un signe des temps. Barbier appartient en effet à cette portion inerte et flottante du public qui n'aime pas le mouvement, qui ne s'embarque dans aucun parti, mais qui subit l'influence des grands courants, et qui marque où va la marée. Il est entraîné par l'esprit nouveau bien qu'il s'en méfie. Il parle plus que jamais, d'un ton alarmé, de « l'indépendance qui gagne tout le monde dans ce pays-ci, » même l'armée, des frondeurs de carrefour que n'arrête

plus le prestige de la personne royale, des discours séditieux qu'on tient jusqu'en chaire, et par lesquels on annonce que « tôt ou tard une révolution éclatera dans le royaume, » des orages qu'il entrevoit à l'horizon; mais il est lui-même mécontent. Sa passion pour le roi n'est plus aveugle; il n'appellerait plus le règne de Louis XV, comme il le faisait vingt ans auparavant, « le plus beau et le plus grand de l'histoire de France; » il n'est plus défavorable à l'opposition des parlements; il commence à sentir la nécessité de mettre un frein au pouvoir absolu. Écoutez-le parlant en 1763 de « la position critique et fort compliquée où se trouve l'État en général. » C'est une des dernières pages de ses Mémoires, et ce n'est pas la moins instructive. « Si on parvient, dit-il, à diminuer l'autorité des parlements et leurs prétendus droits, il n'y aura plus d'obstacle à un despotisme assuré; si, au

contraire, les parlements s'unissent pour s'y opposer par de fortes démarches, cela ne peut être suivi que d'une révolution générale dans l'État. » Voilà la périlleuse situation à laquelle aboutissent les peuples qui perdent l'habitude de surveiller et de contenir régulièrement le pouvoir ; lorsqu'ils sentent le besoin de « mettre obstacle au despotisme, » la résistance n'est plus possible sans révolution.

IV

LE DUC DE LUYNES

IV

Catholique fervent et grand seigneur, le duc de Luynes était mieux défendu que Barbier contre la contagion de l'esprit nouveau. Son cœur se détacha cependant du roi bien avant celui de Barbier. Disciple et petit-fils de cet austère duc de Chevreuse qui, dans la société du duc de Bourgogne, avait longtemps rêvé la régénération du pays et la purification de la cour par un successeur de Louis XIV, élevé dans le culte de la vertu et de l'étiquette, fort assidu à Versailles, mári de la dame d'honneur de la reine et fidèle courtisan de cette malheureuse

princesse, le duc de Luynes était presque tous les jours choqué par la conduite et la tenue de Louis XV. Bien qu'il fût assez pénétré du respect dû à la personne royale, pour regretter l'ancien usage de faire une révérence au lit du roi en passant dans sa chambre à coucher et à la serviette du roi en passant dans sa salle à manger, il ne pouvait s'empêcher de juger un prince qu'il aurait voulu adorer, de le trouver débauché, gauche, timide, familier, capricieux, désagréable, dur, indifférent aux affaires du royaume. Très-réservé dans la conversation et convaincu que les plaintes « n'étaient utiles qu'à déplaire et, d'ailleurs, ne pouvaient servir à rien, » il n'exprimait que rarement son blâme, et même dans son journal intime il se bornait habituellement à l'indiquer. Lorsqu'au bal de l'Opéra, « Sa Majesté donne en différentes fois deux coups de poing à Mademoiselle, qui est étonnée de se voir ainsi trai-

tée par un masque ; » lorsqu'à Marly, le roi, entrant chez la reine, ne fait aucune attention à elle et la laisse longtemps debout sans l'inviter à s'asseoir, pendant qu'il parle à sa maîtresse, madame de Mailly, le duc de Luynes enregistre le fait sans se permettre la moindre observation. Il n'est pas moins sobre de paroles en racontant une « réponse de M. le maréchal de Villars au roi, qui mérite d'être remarquée, écrit-il. M. de Villars faisant sa cour au roi, Sa Majesté lui dit : « Monsieur « le maréchal, combien gagnerais-je à votre « mort? » M. le maréchal lui répondit : « Sire, « je ne sais pas ce que Votre Majesté y ga- « gnera, mais le feu roi aurait cru y perdre. » C'est tout; mais il est évident que le duc de Luynes est aussi content de Villars que mécontent de Louis XV. Plus tard, il se contiendra moins. En 1742, un jour que le roi avait passé devant de braves officiers revenus de

l'armée, « les uns avec des béquilles, les autres avec un bras de moins, » et qu'il n'avait pas trouvé un mot à leur dire : « Le roi ne paraît pas, écrit-il, aussi sensible qu'on le désirerait aux aventures malheureuses arrivées en le servant. » Louis XIV, à qui il avait eu « l'honneur de faire sa cour pendant cinq ans » dans sa jeunesse, était le point de comparaison qui lui venait naturellement à l'esprit pour apprécier Louis XV. « Le feu roi, en pareil cas, se conduisait différemment, » telle est une des formes les plus acerbes de sa critique. Et cependant l'appareil théâtral de l'ancienne cour ne lui faisait pas illusion. Il aimait le vrai et le recherchait auprès de ceux qui avaient assez approché Louis XIV pour l'avoir vu sans auréole. C'est lui qui nous a conservé dans ses Mémoires les plus curieux exemples de ces étranges infractions aux bienséances que l'on découvre parfois lorsqu'on pénètre

derrière la scène où les grands acteurs de Versailles fascinaient le public par la divine majesté de leur attitude. « Madame la duchesse mère (la duchesse douairière de Bourbon, fille naturelle de Louis XIV) me contait à Marly, il y a quelques jours, que, dans les soupers du feu roi avec les princesses et les dames à Marly, il arrivait quelquefois que le roi, qui était fort adroit, se divertissait à jeter des boules de pain aux dames et permettait qu'elles lui en jetassent toutes. M. de Lassay, qui était fort jeune et n'avait encore jamais vu ces soupers, m'a dit qu'il fut d'un étonnement extrême de voir jeter des boules de pain au roi; non-seulement des boules, mais on se jetait des pommes, des oranges. On prétend que mademoiselle de Viantais, fille d'honneur de madame la princesse de Conti, fille du roi, à qui le roi avait fait un peu de mal en lui jetant une boule, lui jeta une salade tout assaisonnée. »

Cela est déjà de la grosse joie bien bourgeoise; mais voici, qui est pis, le ton de galanterie du demi-monde. « En écrivant les circonstances de ce qui se passe chaque jour dans ce pays-ci, je n'ai pas cru devoir négliger de rapporter quelques faits de la cour de Louis XIV lorsque je les ai appris. On m'en contait un il y a quelques jours sur madame la duchesse de Bourgogne. Étant dans la galerie de Versailles et passant pour aller à la chapelle, elle aperçoit dans le nombre des courtisans M. de la Fare, père de M. le marquis de la Fare d'aujourd'hui, qui la regardait avec grande attention et parlait tout bas à un de ses amis. Elle appela aussitôt celui à qui la Fare venait de parler, et lui dit qu'absolument elle voulait savoir ce que la Fare lui avait dit. L'un et l'autre furent très-embarrassés de la question. La Fare supplia madame la duchesse de Bourgogne de vouloir bien lui permettre

de ne pas satisfaire sa curiosité; enfin, elle lui dit si absolument qu'elle le voulait, qu'il fallut obéir. La Fare était un homme de plaisirs. « Je disais donc, madame, lui dit-il, que « si vous étiez une fille de l'Opéra, j'y mettrais « jusqu'à mon dernier sol. » Quelque temps après, madame la duchesse de Bourgogne retrouva la Fare; elle l'appela et lui dit : « La « Fare, j'entre à l'Opéra la semaine pro- « chaine. »

Ce ne sont pas là les récits d'un chroniqueur inventif ou niais. Le duc de Luynes était scrupuleusement exact, et bien qu'il n'eût pas beaucoup d'esprit, il ne manquait en aucune façon de ce genre de sagacité et d'aptitude à démêler le vrai du faux que les hommes sensés et médiocres acquièrent à la cour. Il avait l'habitude et le goût de voir et de raconter les choses telles qu'elles étaient, sans illusion comme sans exagération. C'était un

méticuleux amateur de renseignements précis, de chronologie, de généalogie, de précédents. Passionnément épris des anciens usages et profondément affligé de les voir disparaître, il recueillait avec un soin religieux toutes les traditions de la vieille étiquette pour les empêcher de se perdre, et pouvoir, au besoin, faire autorité en matière de cérémonial. Les marques de respect que l'on devait au roi et à la reine, les droits et le rang de chaque courtisan, et jusqu'aux attributions des divers domestiques du château, tel était le sujet favori de ses préoccupations, de ses conversations, de ses travaux. Être le continuateur de son grand-père, le marquis de Dangeau, il n'avait pas de plus haute ambition. De là le caractère de son journal, où les plus futiles incidents de la vie de cour tiennent parfois plus de place que les grands événements qui se passent en dehors de la petite coterie de Ver-

sailles. Point de talent, point d'animation, point de saillies, point de vues originales, mais beaucoup de faits précieux pour l'histoire des mœurs au XVIIe et au XVIIIe siècle, enfouis sous une masse de détails ennuyeux et inutiles. Naturellement tempéré et systématiquement réservé, le duc de Luynes s'exprimait avec une modération sans saveur. Le déplaisir que lui causait le laisser-aller corrompu dont il était témoin ne prenait jamais la forme de la colère ou du mépris. Tout en lui était réglé, mesuré, convenable. Vertueux avec sagesse, digne avec prudence, toujours correct dans sa conduite comme dans son langage, cet honnête et fade grand seigneur méritait vraiment d'être appelé par le président Hénault « l'homme du monde le plus estimable. » C'était là son originalité au milieu de la cour où il vivait. Il était le contemporain de ce duc de Bourbon qui trouvait plaisant de mettre le

feu à une de ses maîtresses, de ce comte de Charolais qui essayait sa carabine sur un passant, de ce duc de La Meilleraye qui cravachait un prêtre dans la rue, de ce prince de Carignan et de ce duc de Gèvres qui avaient chacun une maison de jeu dans son hôtel; de cette madame de La Tournelle qui chantait les chansons de Paris sur ses bonnes fortunes auprès du roi et sur celles de ses sœurs; de ce roi qui dansait les rondeaux qu'on faisait sur ses ministres; de ce ministre, enfin, M. de Maurepas, qui, nous dit d'Argenson, « méprisait non-seulement Dieu, mais la Divinité, non-seulement le roi, mais la royauté. » Il vivait à côté d'eux, et, en dépit des princes et des puissants, il respectait les principautés et les puissances; il croyait non-seulement aux bienséances, mais à la morale; il suivait non-seulement les prescriptions de l'étiquette, mais celles de l'Église; il jeûnait jusqu'à se rendre

malade; il était pieux, grave, humain, délicat; il enseignait à son fils qu'il faut « céder à ses supérieurs sans bassesse, commander avec justice et douceur à ses inférieurs, estimer les gens vertueux, de quelque état qu'ils soient. » A une époque où chacune des maîtresses du roi avait trouvé une princesse du sang pour lui servir de complaisante, madame de Luynes osait refuser ce poste auprès de madame de La Tournelle. « Le roi me dit hier (8 novembre 1742) au grand couvert, qu'il avait une commission à me donner, qui était de proposer à mesdames de Luynes et de Chevreuse d'aller à Choisy. Madame de Luynes a été, comme on peut le croire, justement peinée de cet arrangement, sentant toute l'indécence qu'il y aurait que la dame d'honneur de la reine servît en quelque manière à installer madame de La Tournelle à Choisy; elle a fait part ce matin de sa peine à M. de Meuse, qui dîne tête à

tête avec le roi toutes les fois qu'il n'y a point de chasse, comme je l'ai marqué ci-dessus. M. de Meuse a pris le temps qu'il a cru le plus favorable pour en parler au roi, et s'est servi des termes les plus propres à adoucir cette représentation; le roi a d'abord répondu avec humeur : « Eh bien, elle n'a qu'à n'y point « venir. » M. de Meuse a été ensuite une heure sans lui en reparler; après quoi le roi lui ayant fait des questions sur ce qu'il avait fait ce matin, M. de Meuse lui a dit qu'il avait été voir madame de Luynes; il a ajouté qu'il ne lui rendrait pas la réponse que le roi avait faite, parce qu'elle serait sûrement très-affligée, dans la crainte de lui avoir déplu; que comme c'était de Sa Majesté qu'elle tenait sa place, c'était à lui aussi à juger si la représentation qu'il avait pris la liberté de lui faire de sa part était fondée; que comme l'objet principal de madame de Luynes était de

faire ce qui lui serait agréable, elle exécuterait ce que Sa Majesté jugerait à propos par rapport à ce voyage. Le roi a été un moment sans répondre; après quoi il a pris un visage riant, et a dit à M. de Meuse qu'il allât trouver madame de Luynes et lui dire qu'elle ne serait point de ce voyage-ci, que ce serait pour un autre et qu'il ne lui savait pas mauvais gré de ses représentations. Ce n'est qu'à six heures que madame de Luynes a su cette réponse; elle avait été auparavant chez M. le cardinal (le cardinal de Fleury), lui rendre compte de l'embarras où elle se trouvait. M. le cardinal a paru entrer assez dans sa peine; mais il lui a dit qu'il ne pouvait s'en mêler en aucune manière. »

Le duc de Luynes eut à attendre jusqu'en 1748 l'ordre du Saint-Esprit, qui lui était promis depuis longtemps. Ce fut ainsi qu'il expia la fermeté de la duchesse. Il fut très-sensible

à cette petite vengeance du roi. Lors de
promotion de 1746, dans laquelle il ne fut p
compris, il ne put cacher son profond ch
grin et parla de quitter la cour, lui et m
dame de Luynes. Ils y tenaient un grand éta
le roi leur donna de bonnes paroles, et
reine, qui les appelait ses « honnêtes gens,
les pria affectueusement de ne la point aba
donner. Ils cédèrent à ses instances et devi
rent de plus en plus ses consolateurs et s
conseillers; conseillers rendus parfois tr
sages par le souvenir de la défaveur que le
avait value le peu de complaisance de la d
chesse pour madame de La Tournelle. l
furent moins sévères pour madame de Po
padour. D'abord étonnés de voir le roi prend
une maîtresse d'aussi mince condition, et
peu scandalisés d'entendre la nouvelle ven
se servir de « termes et d'expressions » q
nous dit le duc de Luynes, « paraissent extr

ordinaires dans ce pays-ci, » ils se laissèrent toucher par les égards de madame de Pompadour pour la reine, et ils en vinrent à rendre à la favorite des services qui leur auraient sans doute paru indignes d'eux quelques années plus tôt : « Madame de Pompadour vint trouver ici, avant-hier (1er octobre 1746), madame de Luynes pour lui dire qu'elle serait bien flattée que la reine, partant de Choisy pour Fontainebleau, voulût bien lui donner une place dans un de ses carrosses. Madame de Luynes en rendit compte à la reine. Cette proposition n'a pas été trop bien reçue; madame de Luynes a cherché à adoucir autant qu'il lui a été possible la peine qu'elle faisait à la reine, et a pris la liberté de lui représenter que lorsque madame de Pompadour lui demandait une grâce, on pouvait être sûr que c'était de l'agrément du roi; qu'ainsi ce n'était point de la personne de madame de Pompadour

qu'il s'agissait, mais de la personne même du roi, et que, par conséquent, ce serait une occasion de plaire au roi dont la reine profiterait. A ces réflexions, on aurait pu en ajouter une dernière si la reine avait été disposée à l'entendre : c'est que madame de Pompadour cherche en toute occasion, non-seulement à donner des marques de son respect à la reine, mais même tout ce qui peut lui être agréable. Madame de Luynes a diminué autant qu'il lui a été possible le désagrément du refus, en lui disant que la reine ne mène que deux carrosses; que, par conséquent, il n'y a que douze places, parce que Mesdames vont avec la reine; que si cependant quelqu'une des dames qui doivent suivre la reine manquait, comme, par exemple, madame de Villars, madame de Pompadour aurait une place. La reine a consenti à cet adoucissement. »

Un an plus tard, en 1747, cette même dame

d'honneur de la reine qui, en 1742, n'avait pas voulu suivre madame de La Tournelle à Choisy, recevait chez elle, à Dampierre, madame de Pompadour. Il est des milieux dans lesquels les natures les plus élevées ne peuvent séjourner longtemps sans s'affaisser.

Que serait devenu le duc de Luynes si, au lieu d'avoir été condamné par le système politique de Louis XIV à se rétrécir, à s'assouplir, à s'annuler dans les antichambres de Versailles, il avait vécu dans un de ces pays libres où les classes supérieures ont conservé leur rôle naturel dans la société? Avec son grand nom et sa grande fortune, avec son esprit naturellement exact et juste, avec son humeur grave, équitable et modérée, avec sa piété et son sentiment du devoir, il aurait été un personnage puissant et utile, il aurait exercé dans sa province une influence bienfaisante par ses exemples et son patronage, il

aurait acquis dans les conseils de la nation ce genre d'autorité, si avantageux au pays, que donnent le désintéressement et la sagesse relevés par le prestige d'une grande clientèle. Il ne fut, sous Louis XV, que le mari d'une dame d'honneur, et grâce à ce qu'en avait fait la vie de cour, s'il avait été mis à l'épreuve de la Révolution, il n'aurait su jouer d'autre rôle que celui de victime ou d'émigré.

Les institutions politiques ne font pas, à elles seules, les destinées des peuples, mais elles contribuent, pour une large part, à former leurs habitudes. Nous verrons l'un des plus frappants exemples de cette action des lois sur les caractères, lorsque nous mettrons en regard les vicissitudes si diverses des mœurs françaises et des mœurs anglaises pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Nous n'avons encore fait connaissance qu'avec le ministre, l'avocat et le grand seigneur, dont les mémoires

nous introduisent au sein de la société gouvernée par Louis XV, et déjà nous savons que l'une des variétés les plus dangereuses du pouvoir arbitraire, c'est ce despotisme velouté qui abaisse d'autant mieux les âmes qu'il ne les révolte pas. « J'en reviens, dit d'Argenson dans son *Essai de réfutation du livre de Sidney contre le gouvernement monarchique*, à l'exposition naturelle de notre gouvernement présent; le voici, si je ne me trompe : une tyrannie douce et honnête quant à l'extérieur; mais allant, en réalité, à l'injustice la plus violente, à la corruption la plus pernicieuse dans les mœurs des particuliers, ainsi qu'à l'appauvrissement de l'État. »

SECONDE ÉTUDE

Ce que nous apprend l'exemple des Français et des Anglais du siècle dernier sur les effets moraux du gouvernement arbitraire et du gouvernement libre. — La société française au commencement du XVIIIe siècle, et les vices qu'elle avait contractés sous le despotisme de Louis XIV. — La société anglaise au commencement du XVIIIe siècle, et les vices qu'elle avait contractés pendant l'époque révolutionnaire. — La société française au milieu du XVIIIe siècle, et l'altération de ses mœurs sous le régime de l'arbitraire. — La société anglaise au milieu du XVIIIe siècle, et l'amélioration de ses mœurs sous le régime de la liberté. — Les progrès moraux que trente-trois ans de gouvernement libre ont amenés de notre temps en France.

I

CE QUE NOUS APPREND L'EXEMPLE DES FRANÇAIS ET DES ANGLAIS DU SIÈCLE DERNIER SUR LES EFFETS MORAUX DU GOUVERNEMENT ARBITRAIRE ET DU GOUVERNEMENT LIBRE

I

Les partisans de l'esclavage aux Etats-Unis ont développé successivement, sur la nature de l'institution dont ils ont entrepris la défense, deux thèmes opposés. Ils ont commencé par dire modestement que l'esclavage était un mal, mais un mal nécessaire, légué par le passé au présent, et avec lequel le présent devait se résigner à vivre. L'idée servit longtemps. Lorsqu'elle fut usée, les publicistes et les orateurs du Sud ne trouvèrent rien de mieux à lui substituer que son contraire. L'esclavage ne fut plus un mal, ce fut un bien,

une institution essentiellement humaine libérale, condition indispensable du mainti de la démocratie parmi les blancs et du pr grès de la civilisation parmi les nègres. (fait encore à Richmond des variations s ce motif.

Les partisans du pouvoir arbitraire France ont suivi l'ordre inverse. Ils ont ha diment commencé par soutenir que le po voir arbitraire était un bien. La Fran croyait avoir marché depuis de longues a nées vers le gouvernement libre; ils lui o dit qu'elle se trompait sur le but qu'elle ava poursuivi, que l'autorité absolue d'un repr sentant de la souveraineté populaire était régime auquel tendait notre civilisation, seul régime qui convînt au génie des société démocratiques et des races latines; le se régime qui pût faire leur grandeur, comme prouvait assez cette glorieuse histoire

Rome sous les Césars, que Gibbon et la conscience de l'humanité avaient bien à tort appelée l'histoire de la décadence de l'empire romain. Cette franche et originale façon de nous affirmer que nous n'avions aucun progrès à attendre, tout étant déjà pour le mieux dans notre pays, a sans doute paru de nature à effaroucher les esprits qui s'étaient fait une autre idée de la terre promise, et qui, la voyant si peu semblable à ce qu'ils avaient rêvé, se prenaient à regretter le pays d'Egypte. Ce qui est certain, c'est qu'on a renoncé à peu près à nous prouver que nous sommes en possession de la terre de Chanaan, et qu'on préfère nous la montrer à l'horizon comme une récompense dont nous ne sommes pas encore dignes. Quelques amateurs de l'ancien thème n'ont pu le désapprendre assez complétement pour n'être pas exposés à le mêler et à le confondre avec le nouveau; ceux-

là nous disent parfois le même jour que nous sommes déjà dans le pays de nos rêves et que nous avons encore de grands progrès à faire avant d'y entrer. Ce sont les maladroits. Les habiles déclarent nettement que le régime « dictatorial » n'est pas notre point d'arrivée, que c'est un lieu de passage et d'épreuve où il faut séjourner pour se préparer par l'oubli du passé à la liberté future. Aurons-nous à demeurer pendant quarante ans au désert comme le peuple d'Israël? C'est un point sur lequel on ne se prononce pas. On se borne à nous apprendre qu'avant d'entrer en possession du gouvernement libre, le peuple français doit avoir, comme le peuple anglais, accepté sans arrière-pensée la dynastie régnante et pris l'habitude de faire lui-même ses affaires.

Le système d'éducation politique auquel on nous soumet est-il le plus propre à amener ce

double résultat? A cette question, l'histoire répond non. L'histoire nous apprend que le régime arbitraire ne mène les peuples à la liberté qu'en passant par la révolution, et que le régime constitutionnel pratiqué sincèrement peut être pour une dynastie nouvelle un moyen de se faire accepter. Pendant qu'au XVIIIe siècle, sous la tutelle absolue de ses rois, la France marchait à l'anarchie et à la république, des princes étrangers à l'Angleterre y rétablissaient le bon ordre et y fondaient un trône sous le contrôle jaloux d'un peuple qui ne les aimait pas. Pendant que la foi religieuse, les freins moraux et le sentiment monarchique disparaissaient chez nous, ils reparaissaient chez nos voisins. Pour comprendre toute la portée de cet exemple, il faut mettre successivement en regard l'état moral des deux pays au commencement et au milieu du XVIIIe siècle. L'Angleterre, sortant

des aventures révolutionnaires qui se sont terminées par l'établissement de la maison de Hanovre, était aussi corrompue sous George Ier que la France, sortant des mains de Louis XIV, l'était sous la régence. Mais l'Angleterre était pourvue d'institutions qui travaillaient sans cesse à lui rendre la santé, tandis que la France était affligée d'une forme de gouvernement qui ne lui permettait guère d'échapper à la décomposition que par une crise née de l'excès même du mal. C'est pourquoi l'on voit, moins de cinquante ans après, l'Angleterre en pleine convalescence et la France atteinte de la fièvre révolutionnaire. Lorsque les peuples ne profitent pas des enseignements que renferme leur passé, ils peuvent y trouver de tristes indications sur l'avenir.

Je ne suis ni de ces adorateurs de la révolution qui trouvent un orgueilleux plaisir à médire de la France d'autrefois ni de ces ad-

mirateurs passionnés de l'ancien régime qui mettent leur honneur à désespérer de la France d'aujourd'hui. En même temps que je constate avec joie nos progrès sur le siècle dernier, je ne puis songer sans tristesse à nos anciens maux et à nos rechutes possibles. C'est par devoir, ce n'est point par goût que je viens rappeler ce que nous avons été et ce que nous pourrions redevenir. Ne nous laissons pas trop rassurer à la vue du grand nombre d'honnêtes gens que renferme incontestablement notre pays. Au XVIIIe siècle aussi, j'en suis convaincu, la majorité était restée étrangère aux vices que nous allons avoir à flétrir, mais elle faisait si peu parler d'elle qu'il faut la chercher pour la découvrir; elle était si peu active et si mal armée qu'elle fut impuissante à sauver la vieille société française. Que les honnêtes gens de notre temps n'imitent pas l'inertie de leurs devanciers, s'ils

veulent être assurés contre le retour des misères morales dont les mémoires du temps de Louis XV nous présentent l'effrayant tableau.

II

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE ET LES VICES QU'ELLE AVAIT CONTRACTÉS SOUS LE DESPOTISME DE LOUIS XIV

II

On trouve ce qui suit dans une note laissée par le marquis d'Argenson sur le fameux contrôleur général Law : « J'ai ouï dire un jour à Law, chez mon père, qu'il avait dit le matin, à un de ses compatriotes anglais, avec exclamation : « Heureux le pays où, en vingt-« quatre heures, on a délibéré, résolu et exé-« cuté, au lieu qu'en Angleterre il nous faudrait « vingt-quatre ans ! » Il se louait de cela à propos de son grand système, qui alla si vite qu'il nous versa. » Voilà d'un trait le tableau et la critique du gouvernement que Richelieu et

Louis XIV avaient donné à la France. Le sort de la nation dépendait d'un seul homme. Le roi n'avait qu'à dire, et les choses étaient faites; à côté et au-dessous de lui, nul pouvoir capable de l'arrêter, rien que des parlements pour enregistrer ses ordres, des intendants pour les exécuter et des sujets pour les subir, des sujets divisés en classes hostiles les unes aux autres et également impuissantes contre la volonté du maître. « Il y a en France, dit Montesquieu, trois sortes d'états : l'Église, l'épée et la robe. Chacun a un mépris souverain pour les deux autres... La noblesse tient à l'honneur d'obéir au roi, mais regarde comme la souveraine infamie de partager la puissance avec le peuple... Un grand seigneur est un homme qui voit le roi, qui parle aux ministres, qui a des ancêtres, des dettes et des pensions. » La société française renfermait encore des privilégiés impertinents, avides et oisifs, dé-

testés par des non privilégiés, envieux et dénigrants; elle ne contenait plus ni un homme, ni un corps, ni une classe avec qui le pouvoir royal eût sérieusement à compter : tout ce qui pouvait résister, tout ce qui avait une vie propre avait été annulé ou écrasé. L'indépendance d'esprit avait été non moins passionnément combattue que l'indépendance de condition, et Louis XIV avait si bien réussi à dominer les âmes elles-mêmes, que Montesquieu pouvait écrire dans les *Lettres persanes :* « Le roi de France est un grand magicien; il exerce son empire sur l'esprit même de ses sujets; il les fait penser comme il veut... Les Français changent de mœurs selon l'âge de leur roi. Le monarque pourrait même parvenir à rendre la nation grave, s'il l'avait entrepris. Le prince imprime le caractère de son esprit à la cour, la cour à la ville, la ville aux provinces. L'âme du souverain est un

moule qui donne la forme à toutes les autres.» Que ceux qui admirent cette parfaite unité d'un grand peuple n'oublient pas à quelles conditions Louis XIV l'avait obtenue. Pour tarir les sources de la diversité, il avait fallu tarir celles de la moralité. Pour soumettre la grande noblesse à l'uniforme discipline de la vie de cour, il avait fallu la caserner à Versailles, détruire pour elle la vie de famille, et lui faire oublier ces devoirs domestiques dont l'accomplissement journalier est, sans contredit, l'exercice le plus propre à former des cœurs honnêtes. Pour réduire au silence les voix qui n'étaient pas à l'unisson de celles du monarque, il avait fallu proscrire le protestantisme, bâillonner le quiétisme et le jansénisme, endormir et assujettir l'Église, amortir la vie religieuse, et avec la vie religieuse le principe de la régénération des mœurs.

On a souvent développé les fâcheux effets

politiques et économiques de la révocation de l'édit de Nantes. On parle trop peu des conséquences déplorables qu'elle a eues dans l'ordre moral et religieux. Il est de la nature du protestantisme d'exercer, par sa présence, une action vivifiante sur ceux mêmes qui lui reprochent avec le plus d'amertume de ne pas s'incliner devant l'autorité souveraine de l'Église. Le principe du libre examen met en mouvement et tient en éveil les esprits mêmes qui le combattent comme un principe de révolte et d'anarchie; il les conduit, bon gré mal gré, à étudier la liberté qu'ils attaquent et l'autorité qu'ils défendent; il les provoque à se rendre compte de leurs croyances et à y conformer leur vie; il communique à leur foi un caractère plus personnel, plus rationnel, plus énergique, plus efficace. Les peuples protestants se vantent parfois d'être, par leurs habitudes religieuses, mieux préparés que les

peuples catholiques à intervenir dans le gouvernement de leurs affaires. — Ceux qui s'en remettent à un prêtre du soin de leurs intérêts spirituels ne doivent être que trop enclins, disent-ils, à s'en remettre à un prince du soin de leurs intérêts temporels. — Je crois que, sans renoncer à leur confiance dans l'infaillibilité doctrinale de l'Église, les catholiques peuvent trouver dans la nécessité de défendre leur foi par la discussion un correctif à la disposition passive que l'habitude de se reposer sur autrui, en matière religieuse, engendre souvent chez eux. Le protestantisme est un stimulant dont l'Église catholique aurait eu grand besoin en France, dans le cours du XVIIIe siècle, et qui lui a manqué par la faute de Louis XIV. L'affaiblissement du catholicisme date, en France, de la révocation de l'édit de Nantes. En même temps qu'elle le conduisit à désarmer et à s'absorber dans des querelles intes-

tines du caractère le plus mesquin, elle fournit contre lui des armes terribles aux non croyants, et le priva d'un précieux auxiliaire contre le matérialisme; elle le livra inerte, impopulaire et divisé aux coups des libres penseurs. Le système de la compression religieuse a eu pour effet, en France, de paralyser le protestantisme, de rétrécir, d'aigrir et de ridiculiser le jansénisme, de rendre les jésuites odieux, les prêtres indifférents, les philosophes fanatiques et le pays philosophe.

Louis XIV aurait été consterné assurément s'il avait pu entrevoir ce résultat de sa politique, et cependant ne préférait-il pas lui-même les athées aux dissidents? Saint-Simon raconte que « lorsque M. le duc d'Orléans partit pour aller en Espagne rejoindre Berwick, le roi lui demanda qui il menait en Espagne. M. le duc d'Orléans lui nomma parmi eux Fontpertuis. « Comment ! mon neveu, reprit le roi avec

« émotion, le fils de cette folle qui a couru « M. Arnault partout! un janséniste! Je ne veux « point de cela avec vous! — Ma foi! sire, lui « répondit M. d'Orléans, je ne sais pas ce qu'a « fait la mère, mais pour le fils, être janséniste... « Il ne croit pas en Dieu. — Est-il possible? « reprit le roi, et m'en assurez-vous? Si cela « est, il n'y a point de mal; vous pouvez l'em- « mener... » On en rit fort à la cour et à la ville, et les plus libertins admirèrent jusqu'à quel aveuglement les jésuites et Saint-Sulpice pouvaient pousser. » L'esprit du XVIIIe siècle était en germe dans ces rires de la cour et de la ville, et dans cette admiration des libertins. Voilà comment Louis XIV avait travaillé, dans ses vieux jours, à réparer, par l'exemple de sa dévotion, les brèches qu'il avait faites à la moralité publique, par l'exemple de ses désordres et par la façon de vivre qu'il avait imposée à la noblesse.

« Dans une nation, écrivait Montesquieu en faisant allusion aux Anglais de son temps, où tout homme à sa manière prendrait part à l'administration de l'État, les femmes ne devraient guère vivre avec les hommes. Elles seraient donc modestes, c'est-à-dire timides; cette timidité ferait leur vertu. » L'activité politique des hommes ne pouvait pas faire en France la vertu des femmes. En dehors de la vie des camps, la classe supérieure ne connaissait guère que la vie de salon et de cour. Plaire aux femmes et les amuser pour leur plaire, telle était alors la principale occupation des hommes. De là, chez les Français, cette recrudescence de frivolité et d'étourderie qui amène d'Argenson à s'écrier avec une patriotique tristesse : « O ma nation trop aimable et trop légère! » De là « ce badinage, naturellement fait pour les toilettes, qui semble, dit Montesquieu, être venu à former le caractère

général de la nation : on badine au conseil, on badine à la tête d'une armée, on badine avec un ambassadeur. » De là cette déplorable facilité de mœurs que nous peignent encore les *Lettres persanes* : « Il n'y a point de pays où les maris jaloux soient en si petit nombre que chez les Français. Leur tranquillité n'est pas fondée sur la confiance qu'ils ont en leurs femmes; c'est au contraire sur la mauvaise opinion qu'ils en ont... Ici les maris prennent leur parti de bonne grâce et regardent les infidélités comme les coups d'une étoile inévitable. Un mari qui voudrait seul posséder sa femme serait regardé comme un perturbateur de la joie publique et comme un insensé qui voudrait jouir de la lumière du soleil à l'exclusion des autres hommes. Ici un homme qui aime sa femme est un homme qui n'a pas assez de mérite pour se faire aimer d'une autre... Ce n'est pas qu'il n'y ait des dames vertueuses,

et on peut dire qu'elles sont distinguées, mon conducteur me les faisait toujours remarquer, mais elles étaient si laides, qu'il faut être un saint pour ne pas haïr la vertu. » La satire ne se targue pas de ne jamais charger ses tableaux; il suffit toutefois d'ouvrir les mémoires du temps pour s'assurer que, dans ce cas, elle ne défigure pas les traits qu'elle met en saillie. Il y avait assurément en France, et Montesquieu le reconnaît ailleurs, « des mariages heureux et des femmes dont la vertu était un gardien sévère; » mais il n'en est pas moins vrai qu'en France « il était de bon air de dédaigner son mari. » D'Argenson l'affirme, et ses récits ne le prouvent que trop. Apprenons de lui l'avanie qu'on fit à une grande dame qui avait eu le mauvais goût de tomber immodestement dans l'excès opposé. « Madame la princesse de Rohan se pique de grande sagesse, malgré son extrême beauté. Elle s'est

vantée à son mari d'avoir refusé jusqu'à sept amants tout de suite qui la persécutaient, le tout pour les beaux yeux du prince. Celui-ci s'est vanté de son côté. Cette jactance du mari et de la femme est parvenue aux oreilles des maîtresses de ces sept amants. On a projeté de s'inscrire en faux contre la même jactance ; on a adressé une lettre signée de ces sept amants, comme serait une requête d'un corps ou une nombreuse consultation d'avocats. On a apporté ladite lettre à signer dans le salon de Marly avant que le jeu commençât. Elle était en termes spécifiques... il y avait des obscénités dans le style ; la lettre est parvenue à une princesse du sang, qui s'est trouvée assez décente pour la supprimer en la jetant au feu ; mais on a tout vu, et il court des copies de la requête. On a été bien informé que le lieu de la rédaction a été la garde-robe de madame de Ruffec, que le grand-prieur tenait la plume,

ce qu'il était à madame de Ruffec, ce que d'autres lui étaient... Pour le marquis de Ruffec, on ne sait ce qu'il médite; mais depuis cela il a l'air sombre et ténébreux. » Les maris n'étaient pas faits en général à l'image de M. de Ruffec. Ils ressemblaient bien plutôt à ce M. D... dont nous parle Barbier, qui, ayant surpris chez sa femme le p... C...., « loin de rien dire, le pria à souper pour qu'on ne s'aperçût de rien. » Mais voici un trait de mœurs qui montre encore mieux jusqu'où pouvait aller à cette époque la tolérance d'un mari : « Il faut rendre compte à présent du bon caractère des hommes en général. Madame Portail, première présidente du parlement de Paris, femme de quarante-sept ans, et nullement jolie, avait pour amant, depuis quinze ans, M. Lambert de Thorigny, président des requêtes du palais, homme de quarante ans, garçon très-riche et le plus bel homme et le

mieux fait de la robe. Madame Portail a attrapé la petite vérole il y a trois semaines. M. de Thorigny a eu la sottise de vouloir lui tenir compagnie; il a pris son mal; il est resté au palais, dans la maison du premier président, et il est mort cette nuit, 23 de juin... Cette aventure va faire la conversation de la cour et de la ville. Si elle était arrivée entre trois jeunes étourdis, elle serait pardonnable; mais dans la maison d'un premier président de Paris, où tout doit être grave, un garçon vient s'enfermer avec sa femme, qui a la petite vérole, cela est bouffon, et je crois que cela fait bien de la peine au premier président Portail. »

Barbier scandalisé, moins du fait en lui-même que de ce qu'il s'est passé dans la maison d'un premier président, cela confirme ce que nous dit le marquis d'Argenson, que « la magistrature était la portion la plus esti-

mable de la nation par ses mœurs, » éloge qui n'empêchait pas d'ailleurs le marquis de regarder certains « robins » avec des yeux de pitié, en raison même de leur sagesse, tant il était convaincu qu'on ne peut être entièrement civilisé sans être un peu débauché. « Tous ces MM. d'Aguesseau, pour avoir eu des mœurs trop belles et trop d'enfoncement dans l'étude, sont devenus sauvages ou anthropophages, et non amis de l'homme. » Et pourtant l'humeur galante ne se montrait chez beaucoup de ses contemporains que trop compatible avec une brutalité et une insensibilité révoltantes. Le fonds de grossièreté et de violence qui couvait encore sous le vernis de politesse dont Louis XIV avait recouvert les mœurs françaises fit explosion à sa mort avec un fracas dont il faut tempérer l'écho pour le rendre supportable à nos oreilles. Citer les récits de Barbier serait ici impossible; les analyser est

déjà difficile. Tantôt ce sont d'affreux attentats commis dans les rues par des gens de qualité; tantôt ce sont d'honnêtes femmes qui ne peuvent se sentir en sûreté dans leur propre maison; tantôt encore ce sont des maris susceptibles tués dans la rue par des passants indiscrets. De tels faits étaient remarqués. C'est dire qu'ils ne se passaient pas tous les jours; cependant ils n'étaient pas assez rares pour qu'on ait le droit de les reléguer au nombre de ces monstruosités isolées qu'on trouve à toutes les époques dans les annales du crime et qui ne prouvent rien contre les mœurs d'un temps. C'étaient les exagérations d'une grossièreté et d'une violence générales qui se manifestaient plus souvent par des coups, des injures, des polissonneries, des locutions basses employées dans le meilleur monde. Le régent avait l'habitude, même dans les réceptions officielles, de congédier les en-

nuyeux et les indiscrets avec une verdeur d'expression qui n'est plus tolérée aujourd'hui qu'au corps de garde, et ni le cardinal de Noailles ni le premier président de Mesmes, n'étaient à l'abri de tels affronts. Le cardinal Dubois n'avait pas un langage moins coloré. « Son cocher, nous dit Barbier, se querellait avec le cocher de M. l'archevêque de Reims, qui est Mailly. Chacun d'eux s'échauffait sur la qualité de son maître : le cocher de l'archevêque de Reims dit que son maître sacre le roi. « Voilà grand'chose ! dit l'autre cocher ; « mon maître sacre Dieu tous les jours ! » Le même chroniqueur nous montre encore des dames de la cour se traitant comme des dames de la halle à propos d'une querelle de préséance ; de jeunes conseillers au parlement de Paris se battant comme des crocheteurs à la buvette de la troisième chambre des enquêtes, des abbés échangeant au palais des menaces

et des coups avec des avocats, des gentilshommes en garnison à Strasbourg passant la frontière pour aller suspendre les images les plus indécentes aux statues de saintes qui ornaient le jardin de la fiancée d'un prince du sang. « Telles sont les prouesses de nos jeunes seigneurs, » s'écrie Barbier après avoir raconté cette équipée. Plus loin il nous fait voir les gentillesses de la foule, deux mille personnes s'attroupant aux Tuileries autour d'une femme de bonne compagnie, et la suivant avec huées jusqu'au Pont-Royal où se trouvait son carrosse, parce qu'elle était grande, maigre, qu'elle avait le visage trop long et trop fardé et que « sa mine en cet équipage paraissait extraordinaire au peuple. » Ailleurs il nous décrit un petit divertissement judiciaire : le procureur du roi et le lieutenant criminel, accompagnés de Quinault le comédien, faisant sortir de prison et amener devant eux le cé-

lèbre voleur Cartouche pour lui « faire faire mille tours et plaisanteries, » lui demander son argot et fournir ainsi des effets de scène à Quinault qui jouait à la Comédie française le rôle de Cartouche dans une petite pièce de *Le Grand;* car on représentait alors sur le théâtre, aux applaudissements de la foule et au grand scandale des gens de bon sens, un homme qui était entre les mains de la justice et dont la fin était d'être roué vif. La Tournelle criminelle, émue de l'inconvenance qu'on reprochait aux deux magistrats, informa contre eux, et « comme l'un et l'autre n'avaient pas à beaucoup près la réputation du désintéressement, » le public supposa qu'ils étaient accusés d'avoir sauvé certains complices de Cartouche moyennant une grosse somme d'argent. Il n'en était rien et l'affaire n'eut pas de suites.

L'idée « que l'argent est d'une grande res-

source, » que les « riches se tirent toujours d'affaire, » et que les puissants ne meurent jamais pauvres était alors une idée très-répandue. Ce préjugé populaire, tout en ayant quelque raison d'être, était cependant fort excessif. La friponnerie et la vénalité n'étaient pas sans exemple parmi les serviteurs de l'État, grands ou petits; mais il s'en fallait de beaucoup qu'elles fussent générales. Notons à ce sujet le témoignage de d'Argenson : « Plusieurs de nos ministres sont accusés dans le public d'anglicisme en politique. On les compare au cardinal Dubois, qui recevait une grosse somme d'Angleterre. Le cardinal Dubois recevait une pension de 100,000 écus de cette cour, dont il donnait quelque chose à milady Sandwich. Cette pension passa à madame de Prie, et fut fort grossie; de là à M. de Marville, qui en partageait quelque chose; mais M. Chauvelin la fit cesser, et il

faut convenir qu'après lui M. Amelot eut les mains pures... La corruption ne s'est aucunement glissée dans les bureaux des affaires étrangères; il en faut convenir comme d'un phénomème qui tient du miracle, et qui fait honneur à la nation française... Le parlement de Paris est composé de magistrats plus difficiles à corrompre que celui d'Angleterre. » Je crois en effet que, dans notre pays mieux que dans tout autre à cette époque, les mœurs nationales défendaient les hommes publics contre les séductions de l'argent, et cependant le sentiment de l'honneur en matière d'argent était fort entamé par la passion du jeu que l'oisiveté entretenait dans les classes supérieures, par la fureur de spéculation que Law et son système avaient éveillée, et par l'exemple de la banqueroute que le gouvernement donnait presque périodiquement aux particuliers. Ne nous lassons pas de citer les *Lettres*

persanes, si nous voulons connaître les plaies auxquelles elles appliquaient le feu. » J'ai vu naître soudain dans tous les cœurs une soif insatiable de richesses... J'ai vu tout un peuple, chez qui la générosité, la probité, la candeur et la bonne foi ont passé de tout temps pour les qualités naturelles, devenir tout à coup le dernier des peuples... J'ai vu la foi des contrats bannie, les plus saintes conventions anéanties, toutes les lois des familles renversées... Quel plus grand crime que celui que commet un ministre lorsqu'il corrompt les mœurs de toute une nation, dégrade les âmes les plus généreuses, ternit l'éclat des dignités, obscurcit la vertu même, et confond la plus haute naissance dans le mépris universel! » Ici encore la satire emprunte jusqu'à ses détails à la vie réelle. L'on vit en effet en 1721, l'année même où furent données les *Lettres persanes*, un duc et pair traîné en jus-

tice, à la requête des marchands épiciers, pour leur avoir fait concurrence sous un nom d'emprunt, son hôtel fouillé en vertu d'un ordre du lieutenant de police, ses magasins saisis, sa personne huée par le peuple et condamnée par le parlement de Paris « à se comporter à l'avenir d'une manière irréprochable, et telle qu'il convenait à sa naissance et à sa dignité de pair de France. » Lorsqu'il sortit de devant ses juges par la grande salle du Palais, « il y avait, dit Barbier, deux mille âmes assemblées pour le voir ; il a passé au milieu de deux haies, et on entendait des gens qui criaient : « Voilà le marchand de chandelles, de vin, de « café, etc... » Une pareille insulte n'est peut-être jamais arrivée à un duc et pair. » La foule partage souvent les vices dont elle fait justice. La classe supérieure n'avait pas, tant s'en faut, le monopole de la cupidité et de l'improbité. A Paris, lors de l'incendie du

Petit-Pont en 1718, les incendiés perdirent presque autant par la friponnerie de la populace que par le feu. A Marseille, pendant la peste de 1720, l'on entrait dans les maisons, l'on massacrait les malades abandonnés et l'on pillait. La même année, pendant l'incendie de Rennes, les soldats mettaient le feu à mesure qu'il s'éteignait pour voler, et l'on en prit un qui dérobait un saint ciboire rempli d'hosties.

De pires sacriléges venaient parfois révéler la décadence du respect pour les choses saintes. En 1720, des mauvais sujets entrent dans l'église de Saint-Germain le Vieil, au Marché-Neuf, et remplissent d'ordure tout le maître-autel. « Voilà une vraie impiété sans profit, écrit Barbier; car ils n'ont rien volé. » Deux ans après, le même fait se reproduit à Notre-Dame, et Barbier l'enregistre avec un certain émoi : « Il arrive à présent des choses extraordinaires. Il faut que des gens aient bien

le diable au corps pour faire pareille chose. » Et pourtant de tels signes n'auraient pas dû surprendre à une époque où l'exemple du sacrilége partait d'en haut, et où tout Paris se racontait en riant la conversation suivante entre le comte de Nocé et le régent au sujet de la nomination de l'abbé Dubois à l'archevêché de Cambrai : « Comment! monseigneur, vous fai-« tes cet homme-là archevêque de Cambrai? « Vous m'avez dit que c'était un chien qui ne « valait rien! — C'est à cause de cela, ré-« pondit le régent ; je l'ai fait archevêque afin de « lui faire faire sa première communion. » Et le public indigné de l'acte éclatait de rire en répétant le propos.

On s'amusait de la religion ; mais on s'en amusait encore avec une certaine peur de l'enfer. Ceux mêmes qui craignaient le moins Dieu pensaient parfois au diable avec inquiétude, et Barbier qui, par sa foi comme par

sa morale, était un digne contemporain du régent, frissonnait en relatant une circonstance, « épouvantable selon lui, arrivée à la mort de ce prince. On l'a ouvert pour l'embaumer... Il y avait dans la chambre un chien danois du prince; ce chien, sans que personne ait eu le temps de l'empêcher, s'est jeté sur son cœur et en a mangé les trois quarts, ce qui marquerait une certaine malédiction; car un chien comme celui-là ne doit point être affamé et pareille chose n'est jamais arrivée. Ce fait a été caché autant qu'on l'a pu; mais il est absolument vrai. » La passion du merveilleux et celle de la critique moqueuse se partageaient les âmes, et toutes deux tournaient contre le catholicisme. Les miracles du diacre Pâris, comme les plaisanteries de Voltaire, répondaient aux goûts du temps et s'attaquaient à l'autorité de l'Église.

Après avoir été une secte théologique atta-

chée avant tout à certains dogmes positifs, le jansénisme, dénaturé par la persécution, n'était plus guère qu'une forme superstitieuse de l'esprit de révolte contre le saint-siége. D'après Barbier, dès 1728, « le gros de Paris, hommes, femmes, petits enfants, était janséniste, c'est-à-dire en gros, sans savoir la matière, contre la cour de Rome et les jésuites. » Et, en effet, le fond des doctrines condamnées par la bulle *Unigenitus* était fort oublié de la plupart de ceux qui prenaient parti pour ou contre la bulle. Les grandes controverses du XVIIe siècle sur la question de la grâce avaient dégénéré en misérables querelles de factions. On ne cherchait plus à vaincre ses adversaires par des arguments; on se battait à coups de miracles, de contre-miracles, de diffamations, de refus de sacrement, d'appels comme d'abus, d'arrêts, de remontrances, de lits de justice, de lettres de cachet. Les molinistes cabalaient

à la cour pour faire tracasser leurs rivaux ; les jansénistes ameutaient le parlement et la populace contre les jésuites ; les indifférents se moquaient ou s'effrayaient de tout ce tapage ecclésiastique, et les philosophes s'empressaient de confondre la religion avec le fanatisme, l'intolérance, la superstition et l'imposture. On ne sait ce qui l'emportait de la folie ou de la supercherie dans les mystères jansénistes. Ici des enfants « initiés dans l'art de convulsionner » gagnaient, suivant le bruit public, jusqu'à 600 livres par an ; là des jeunes filles attirées dans une réunion soi-disant religieuse y perdaient leur innocence ; ailleurs des gens graves se donnaient rendez-vous le soir dans une chambre, garnissaient le seuil de la dépouille d'une oie, se faisaient une petite croix sur le front avec le sang de l'animal, puis, après avoir mangé l'oie, se ceignaient d'une ceinture de cuir et allaient en

procession à l'endroit où avait existé autrefois Port-Royal des Champs. Dans certaines assemblées de convulsionnaires, « les femmes étaient couchées par terre, on leur montait sur l'estomac à trois ou quatre personnes ; on leur mettait des pierres sur la gorge avec des efforts étonnants pour faire voir que rien ne pouvait les blesser. » Chez l'abbé Gillet, l'abbé Sellier, appelé « par révélation » à représenter le Christ et à être en cette qualité crucifié par ses confrères, cherchait à différer la cérémonie sous prétexte « qu'il n'avait pas assez mérité auprès de Dieu pour opérer cette grande œuvre. » Le chef de la secte des *élisiens*, le sieur Cosse, surnommé frère Augustin, « après avoir prêché, se couchait sur une table dans la posture attribuée à l'Agneau sans tache, et se faisait adorer comme tel. » — « Ce récit paraît fou, dit Barbier ; il est pourtant vrai. Je ne suis pas si surpris qu'il y ait un homme

assez entreprenant pour se dire de la famille de Dieu ; mais je ne conçois pas qu'il y ait des particuliers assez fanatiques, dont les cerveaux soient brûlés au point de donner dans ces visions. Si cela arrive de nos jours, dans un siècle raffiné, irréligieux, débauché, il ne faut pas être surpris des effets de la prévention sur les esprits ordinaires, et de quelle manière dans tous les temps les religions ont pris faveur. » Ainsi le spectacle de la folle exaltation provoquée par les rigueurs dont la constitution *Unigenitus* avait été suivie, faisait des sceptiques de ceux dont il ne faisait pas des fanatiques. L'Église perdait aux risées comme à l'enthousiasme qu'excitait le dévergondage religieux du jansénisme révolté par d'agaçantes vexations. En frappant sur les disciples d'Arnauld, elle avait donné des adorateurs au sieur Cosse, des sectateurs à Voltaire et des moyens de chicane au parlement.

« Il y a peut-être dans le Parlement, lisons-nous dans Barbier, soixante personnes entêtées sur le jansénisme; mais tout le reste se moque du jansénisme et du molinisme... Ils ne s'embarrassent pas pour le fond de la constitution *Unigenitus*, pour savoir à quel carat doit être l'amour de Dieu, ni combien de sortes de grâces Dieu a fait faire pour ceux qui habitent ce bas monde. Cela ne les regarde pas, c'est de la théologie; mais ce qui les lanterne dans la constitution, c'est la quatre-vingt-onzième proposition (1), qui est condamnée et qui porte *que la crainte même d'une excommunication injuste ne nous doit jamais empêcher de faire notre devoir*. La cour de Rome prétend que quand elle excommunie, même à tort et à travers, l'on doit suivre ses volontés à la

(1) L'une des cent et une propositions jansénistes condamnées par la constitution *Unigenitus*.

lettre, et que, par là, elle peut excommunier les rois et dégager les peuples du serment de fidélité... C'est ce qui révolte le parlement et lui fait prendre parti pour l'intérêt du roi, car ceci ne regarde que les têtes couronnées et les souverains. Il ne laisse pas d'être fondé en raison, indépendamment de ce qu'on appelle jansénisme. » La question de l'indépendance des couronnes envers le saint-siége, très-pratique au moyen âge, n'était plus, au XVIIIe siècle, qu'une vieillerie spéculative qui ne pouvait donner lieu qu'à d'oiseux et venimeux débats, et le parlement, rentré sous la régence en possession des prérogatives politiques dont il avait été dépouillé sous Louis XIV, aurait pu trouver à faire un plus utile usage de ses droits que de se lancer dans une querelle théorique avec l'Église sur l'étendue des deux puissances. Mais tel était alors dans le public le défaut d'intelligence politique et la vivacité

des rancunes contre Rome, que, de toutes les affaires du temps, c'était celle qui avait le plus le don de passionner les esprits. Lorsqu'en 1720 le parlement voulut s'opposer aux abus de l'administration de Law, et fut, pour ce fait, exilé à Pontoise, « sauf une petite poignée de gens très-sages et très-prudents, la cour et le public, nous dit Barbier, regardèrent le parlement comme assemblée de radoteurs. » Mais lorsqu'en 1732 il s'obstina, malgré les défenses réitérées du roi, à poursuivre un mandement de l'archevêque de Paris qui contenait des propositions ultramontaines, lorsque plus de cent cinquante présidents ou conseillers donnèrent leur démission plutôt que de céder, quitte à reprendre leurs fonctions et à céder quinze jours après, « la foule les salua comme de vrais Romains et des pères de la patrie. »

Quel que fût, d'ailleurs, le prétexte de ces

passes d'armes entre la magistrature et la cour, elles se terminaient presque toujours par la déroute du parlement. Son humeur le poussait à la contradiction, et sa constitution le condamnait à l'impuissance. Il était organisé pour l'objection, non pour l'action. Mutine, ergoteuse, étourdie, routinière, et généralement stérile en résultats pratiques, l'opposition parlementaire ne servait guère qu'à nourrir dans le public un certain esprit de protestation contre le pouvoir. Chez les peuples mal gouvernés, le mécontentement, même inefficace, vaut mieux que l'indifférence. Les parlements, au XVIIIe siècle, ont plus souvent entravé les réformes que refréné les abus; mais ils ont contribué à entretenir en France un peu de vie politique au profit du pays et au détriment du régime absolu. Tel fut leur rôle, et tel sera toujours le rôle des corps purement critiques. Les princes ont tort de marchander

la puissance aux assemblées qu'ils autorisent à exprimer les griefs de l'opinion. Le seul moyen de rendre leur intervention innocente, c'est de la rendre efficace. On n'a pas encore découvert d'autre façon de développer dans les assemblées l'esprit de gouvernement que de les associer à l'action et à la responsabilité du pouvoir.

Le public aussi a besoin de se sentir une certaine part d'action et de responsabilité pour acquérir le sens politique. Tant qu'il reste à l'état de spectateur oisif, il se livre sans scrupule au dénigrement et au soupçon; il prend goût à voir le mal ou à le supposer. Le mécontentement devient pour lui un besoin, presque un plaisir. Il n'est pas d'opposition plus dangereuse pour la considération du pouvoir que celle qui est condamnée à se renfermer dans la médisance. Le mépris pour ceux qui gouvernent est un sentiment très-répandu en France

dès les premières années du règne de Louis XV. A la cour, l'expression du mépris est encore contenue par la crainte d'offenser les ministres sous le regard desquels vit la coterie de Versailles; mais « à Paris, écrit d'Argenson, on est plus républicain et plus vrai; » les courtisans eux-mêmes y perdent leur réserve en soupant avec leurs maîtresses; les bourgeois s'y déchaînent dans les cafés contre la « friponnerie de l'administration, » dès que les lettres de cachet cessent de pleuvoir; le peuple y est habituellement injurieux contre les gens en place et souvent séditieux.

Le décri de l'administration est un fait antérieur au gouvernement personnel de Louis XV, et dont il serait injuste de le rendre responsable; mais ce qui était intact avant lui, c'était le prestige de la personne royale. Le culte du roi était un sentiment profondément national que rien n'avait encore pu entamer. « Louis XIV,

écrivait d'Argenson, était adoré comme une belle et orgueilleuse divinité ; notre vanité nous faisait admirer ce beau comédien dans son rôle de fier monarque, quoique, au fond, ce fût un véritable tyran de ses peuples : guerres injustes, bâtiments énormes, luxe oriental, véritable cause de notre ruine présente... Louis XV est chéri de ses peuples sans leur avoir fait encore aucun bien. Regardons en cela nos Français comme le peuple le plus porté à l'amour des rois qui sera jamais... Les Anglais, au contraire, s'échauffent naturellement contre leur roi... Quand ils ont eu des rois despotiques ou maladroits, ils les ont chassés, emprisonnés, décapités. Alors et depuis, leurs écrits ont plus tonné contre les rois que l'on eût fait à Rome après l'expulsion des Tarquins, si pour lors on eût su faire des livres. »

Tout ce tableau des « sentiments divers que les Anglais et les Français se forment de la

royauté » a été parfaitement vrai et est devenu le contre-pied du vrai. Les Français ont depuis renversé ou laissé renverser trois rois et un empereur, et ce sont les Anglais qui ont maintenant le privilége de l'amour dans le mariage entre un peuple et une dynastie. Retrouverons-nous jamais ce bien que Louis XV a, plus que tout autre, contribué à nous faire perdre? Nul ne le sait. Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que les peuples peuvent le retrouver après l'avoir perdu. Nos voisins en font foi.

III

LA SOCIÉTÉ ANGLAISE AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE ET LES VICES QU'ELLE AVAIT CONTRACTÉS PENDANT L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

III

Lorsque Montesquieu visita l'Angleterre en 1729, sous le ministère de Walpole, quinze ans après l'avénement de la maison de Hanovre, l'un des premiers faits qu'il observa, ce fut la faiblesse du sentiment monarchique. « Il n'y a guère de jour que quelqu'un ne perde le respect au roi, » remarquait-il dans ses *Notes*, et il citait l'exemple de lady Denham, qui, étant masquée, se permit de dire à George II, dont le fils aîné avait été élevé en Allemagne et ne s'était jamais fait voir en Angleterre : « A propos ! quand viendra donc

« le prince de Galles? Est-ce qu'on craint de le « montrer? Serait-il aussi sot que son père et « son grand-père? » Dans la société élégante, le prestige de l'autel n'était guère plus grand que celui du trône, à en juger par les impressions du pénétrant voyageur. « Je passe en France pour avoir peu de religion, en Angleterre pour en avoir trop... Si quelqu'un parle ici de religion, tout le monde se met à rire. » Le sens moral, surtout en matière d'argent, lui paraissait aussi beaucoup plus grossier qu'en France. « L'argent est ici souverainement estimé, l'honneur et la vertu peu. » Il trouvait les femmes guindées; les hommes gauches, insociables, égoïstes, durs et cupides; le peuple ivrogne et voleur; les ministres uniquement préoccupés de vaincre leurs adversaires dans la chambre basse et fort indifférents au bien public; la nation vénale : « Les Anglais ne sont plus dignes de la liberté; ils la ven-

dent au roi, et si le roi la leur redonnait, ils la lui revendraient encore. » Tout cela dit, Montesquieu n'en discernait pas moins la force et la vertu des institutions anglaises; il n'en reconnaissait pas moins que, par l'action naturelle de la publicité et du contrôle, les pouvoirs les plus corrompus devenaient souvent les gardiens involontaires des libertés publiques, il n'en remarquait pas moins le rapprochement que les nécessités de la politique amenaient dans ce pays de liberté entre des classes ailleurs hostiles ; il n'en admirait pas moins l'organisation de cette société où les dignités faisant partie de la constitution fondamentale, étaient plus fixes qu'ailleurs, et où les grands étaient néanmoins plus en contact avec le peuple, où « les rangs étaient plus séparés et les personnes plus confondues. » Malgré les voleurs qui infestaient Londres, malgré la populace qui s'y ameutait

dans les rues, malgré les libellistes qui y faisaient commerce de leurs injures, malgré les électeurs qui y trafiquaient de leur vote, il se sentait respirer plus à l'aise en Angleterre que partout ailleurs. « L'Angleterre est à présent le plus libre pays qui soit au monde, je n'en excepte aucune république; j'appelle libre parce que le prince n'a le pouvoir de faire aucun tort imaginable à qui que ce soit, par la raison que son pouvoir est contrôlé et borné par un acte... Quand un homme en Angleterre aurait autant d'ennemis qu'il a de cheveux sur la tête, il ne lui en arriverait rien. C'est beaucoup, car la santé de l'âme est aussi nécessaire que celle du corps. » Aussi Montesquieu se moquait-il des frivoles courtisans de Versailles qui ne pouvaient s'habituer à la vie de Londres et aux manières peu affables de ses habitants. « Il faut faire comme eux, disait-il, vivre pour soi, comme eux ne

se soucier de personne, n'aimer personne et ne compter sur personne. » Les sombres pronostics de nos diplomates qui se représentaient l'Angleterre comme toujours à la veille d'un bouleversement, lui paraissaient non moins puérils. « Comme on voit le diable dans les papiers périodiques, on croit que le peuple va se révolter demain; mais il faut seulement se mettre dans l'esprit qu'en Angleterre comme ailleurs le peuple est mécontent des ministres, et que le peuple y écrit ce que l'on pense ailleurs. »

Quoi qu'il en soit, le sentiment de la stabilité n'existait pas et ne pouvait pas exister en Angleterre après les quatre-vingts ans de révolution que ce pays venait de traverser. L'Angleterre avait assisté à la chute de Charles Ier, à celle du Long-Parlement, à celle de Richard Cromwell, à celle de Jacques II; puis elle avait vu modifier arbitrairement l'or-

dre de succession à la couronne, d'abord au profit d'un roi qui n'avait pas eu d'enfants et d'une princesse héréditaire qui avait perdu les siens, en second lieu au profit d'une maison allemande. Elle avait vu le nouvel ordre de succession mis en cause par les intrigues des propres serviteurs de Guillaume III avec les Stuarts, par les manœuvres des derniers ministres de la reine Anne en faveur du prétendant et par le soulèvement des Jacobites contre George Ier. Pendant tout le règne de ce prince, elle l'avait entendu chansonner et bafouer, lui et son jargon hanovrien, ses maîtresses hanovriennes, ses favoris hanovriens et sa politique hanovrienne. Elle n'avait ni attachement ni estime pour George II, prince grotesque par son accent et par sa mine, court, laid, lourd, rageur, libertin, qui avait tout d'un caporal allemand sauf la taille, et qui ne se sentait heureux que lorsqu'il était loin de

son royaume dans son petit électorat. L'aristocratie whig le soutenait parce qu'il ne gouvernait pas, et la nation parce qu'il n'était pas catholique ; mais un parti nombreux le regardait encore comme un usurpateur et un tyran ; on ne comptait pas moins de cinquante jacobites décidés dans la chambre des communes, et ceux mêmes des partisans des Stuarts qui s'étaient vendus au nouveau régime restaient secrètement en correspondance avec le prétendant et l'assuraient que, s'ils l'avaient trahi, c'était pour le mieux servir. « Leur foi est une foi punique, écrivait Chesterfield, la clémence ne les touche pas, et les serments qu'ils prêtent au gouvernement ne les lient pas. »

Rien n'est plus destructif de l'honneur politique que le spectacle des bouleversements fréquents et le sentiment de l'instabilité du pouvoir. Quand on croit tout possible, on est bien près de se croire tout permis. Les lon-

gues révolutions, même celles qui exercent par leurs résultats la plus salutaire influence sur les mœurs, corrompent ceux qui les font et ceux qui les subissent. Les générations qui se forment au milieu des révolutions sont sujettes au scepticisme, à la duplicité, à l'esprit d'intrigue, d'aventure et d'apostasie. Je ne crois pas que le détestable régime moral auquel Louis XIV soumit la France ait jamais produit un homme aussi dépravé que l'illustre vainqueur de Blenheim, le fourbe et fripon duc de Marlborough, qui sous Jacques II trahissait pour Guillaume d'Orange, qui sous Guillaume d'Orange livrait le secret de l'expédition de Brest à Jacques II et à Louis XIV, qui sous la reine Anne offrait à la fois son dévouement à la cour de Hanovre et à celle de Saint-Germain, et qui mourait sous George Ier, laissant une fortune accablante pour sa gloire, bien que due en partie à la reconnaissance de

son pays. Il avait fait argent de tout, de sa propre beauté, des charmes de sa sœur, du pain de ses soldats, du crédit de sa femme ; les pensions et les charges dont il s'était gorgé lui valaient annuellement à elles seules plus de 1,600,000 francs. Et le duc de Marlborough n'était pas en Angleterre un phénomène isolé ; il était le type de toute une race d'hommes publics moins grands, moins riches et moins puissants, mais presque aussi corrompus. Le vainqueur de la Hogue, l'amiral Russell, était comme lui insatiable et félon. L'habile préparateur financier de leurs victoires, Godolphin, ne se faisait aucun scrupule de servir deux maîtres. Avec une conscience plus troublée, Shrewsbury n'en trahit pas moins d'abord Guillaume III qu'il avait appelé en Angleterre, puis George Ier, à qui le versatile ministre avait assuré la couronne par un hardi coup d'État. L'honnête Halifax lui-même ne

put résister à la tentation de correspondre avec la cour de Saint-Germain après avoir joué un rôle décisif dans l'expulsion des Stuarts. Sunderland changeait aussi facilement de religion que de roi. Son fils Charles, le conseiller favori de George Ier, fut en intrigue avec les partisans des Stuarts. On allègue, il est vrai, à sa décharge, qu'il exploitait leur crédulité. Non moins déloyal, Robert Walpole fit pendant son ministère parler au prétendant de son secret attachement à la dynastie déchue, espérant obtenir par ce mensonge l'appui des jacobites dans le parlement. Les maîtresses de George Ier vendaient la clémence royale aux ennemis de la couronne et la faveur royale à ses serviteurs. Sir Robert Sutton, ancien ambassadeur du roi d'Angleterre à Paris, abusait des fonds appartenant à une institution charitable dont il était administrateur, et pour ce fait on l'expulsait

de la chambre des communes. Les directeurs des prisons publiques à Londres concouraient à l'évasion des riches détenus et laissaient les pauvres mourir de faim, si bien qu'il en périssait parfois jusqu'à huit ou dix par jour. Le lord chancelier Macclesfield faisait commerce des offices judiciaires et violait les dépôts faits à la cour de la chancellerie par les plaideurs, crimes pour lesquels il fut condamné par la chambre des lords à une amende de 750,000 francs. Trois autres ministres de George Ier, Craggs, Aislabie et Sunderland, furent honteusement compromis dans les chimériques et frauduleuses spéculations qui, en 1721, rendirent successivement l'Angleterre ivre de jeu et ivre de vengeance. Des milliers de familles trouvèrent la ruine dans des compagnies fantastiques pour l'engraissement des cochons, le commerce des perruques, l'amélioration de la bière et l'emploi du mouve-

ment perpétuel. Le prince de Galles se mit à la tête d'une société pour l'exploitation de mines imaginaires, et sut s'en retirer à temps avec un bénéfice d'un million; le roi lui-même fut accusé d'agiotage : Robert Walpole eut seul la dextérité de s'enrichir et de grandir au milieu de la crise d'où ses collègues et ses rivaux sortirent l'honneur atteint et la bourse vide.

On regarde parfois Walpole comme le père de la corruption parlementaire dans son pays. Vingt ans premier ministre, il l'a sans doute plus longuement et plus habilement pratiquée que tout autre; mais ses prédécesseurs lui en avaient donné l'exemple, et ses successeurs en firent un plus grand abus que lui. La vénalité des membres de la chambre des communes était alors en Angleterre un produit naturel des mœurs et des lois. La Révolution avait rendu le parlement libre et les consciences faciles; elle avait enlevé au pouvoir les moyens

d'intimidation par lesquels il agissait autrefois sur les représentants, sans donner au public les moyens de surveillance par lesquels il les défend aujourd'hui contre la tentation de spéculer sur leur mandat. La chambre des communes était puissante, le sens moral était faible et les délibérations étaient secrètes. La couronne avait grandement intérêt à acheter les votes, les votants ne se faisaient guère scrupule de les vendre, et les vendeurs étaient à peu près assurés de l'impunité. De là cette ère de corruption parlementaire qui commence à Charles II et qui finit sous le gouvernement de M. Pitt.

De même que la liberté parlementaire eut pour premier effet la corruption parlementaire, la liberté électorale eut pour premier effet la corruption électorale. Dès que les ministres cessèrent de violenter les électeurs, ils cherchèrent à les acheter. Ce fut un progrès.

La corruption fausse beaucoup moins les élections que la violence. C'est un moyen qui est à la disposition de tous les gens sans scrupule et qui n'agit que sur les gens sans scrupule. L'opposition peut en user comme le pouvoir, et le pouvoir comme l'opposition ne peuvent en user qu'auprès d'un nombre restreint de citoyens. Walpole, on le sait, employait tous les moyens imaginables de séduction. Il se servait cyniquement, pour grossir sa majorité, du patronage de la couronne, des fonds secrets, de sa propre bourse ; on assure qu'il dépensa un million et demi sur sa fortune personnelle dans les élections de 1734, et qu'il donnait régulièrement sur le budget, pendant toute la durée des sessions, dix guinées par semaine aux membres écossais. L'opposition n'en réunit pas moins, en plein ministère de Walpole, jusqu'à 205 voix contre 266 ; les grandes factions qui se partageaient l'Angleterre ne ces-

sèrent jamais d'être représentées dans la chambre des communes; les ennemis eux-mêmes de la maison régnante y disposaient habituellement de 40 à 50 voix. C'est la meilleure preuve que les élections étaient assez sérieuses. Voulez-vous juger de la sincérité du scrutin dans un pays divisé par les révolutions, vous n'avez pas besoin de contrôler en détail les opérations électorales ; vous n'avez qu'à regarder à la composition de la chambre. Si l'opposition n'y est pas forte et nombreuse, vous pouvez hardiment affirmer que le pays n'est pas exactement représenté, et que la violence ou la fraude joue un grand rôle dans les élections.

Walpole était entré dans la vie publique à une époque où la violence était encore l'arme favorite des partis, et dans sa jeunesse il l'avait souvent employée et subie. Les hommes d'État formés à l'école de la Révolution, tories et

whigs, se disputaient le pouvoir et l'exerçaient tour à tour les uns contre les autres avec un brutal acharnement. En 1710, sous la domination des whigs, un ecclésiastique obscur et médiocre, le docteur Sacheverell, fut poursuivi par la chambre des communes devant la chambre des lords pour un pitoyable sermon sur les dangers auxquels le gouvernement de Godolphin exposait, selon lui, l'Église d'Angleterre, et Walpole accepta les fonctions de commissaire dans ce ridicule et maladroit procès. En 1712, sous la domination des tories, le duc de Marlborough fut dépouillé de toutes ses charges ; Walpole fut expulsé de la chambre des communes et envoyé à la Tour ; les sermons whigs de l'évêque de Saint-Asaph furent brûlés publiquement par le bourreau. En 1714, Steele se vit expulsé de la chambre des communes, pour avoir insinué dans un pamphlet que la succession hanovrienne était

en danger sous l'administration tory d'Oxford et de Bolingbroke. Un an après, à la mort de la reine Anne, les whigs prirent avec éclat leur revanche. Dans la proclamation pour la convocation d'un nouveau parlement, George Ier mit les électeurs en garde contre les amis du précédent ministère, et leur recommanda « ceux qui s'étaient montrés fidèles à la succession protestante lorsqu'elle avait été en danger. » Cette intervention abusive du pouvoir royal dans les élections fut si efficace que la majorité se trouva retournée dans la chambre des communes, et lorsqu'à l'ouverture de la session, sir William Wyndham, l'un des principaux accusateurs de Steele, attaqua la proclamation, « non-seulement comme sans exemple et sans excuse, mais comme dangereuse pour l'existence même des parlements, » il fut interrompu par le cri de : « A la Tour ! à la Tour ! » Walpole, voulant que

son parti réservât ses vengeances pour de plus grands adversaires, se leva et dit avec calme : « Je ne suis pas d'avis de donner satisfaction au désir d'être envoyé à la Tour que semble éprouver le membre qui occasionne ce débat. Cela le rendrait trop considérable. » Sir William Wyndham n'eut à subir qu'une réprimande de l'orateur, mais Bolingbroke et Ormond furent mis en accusation et frappés *d'attainder* (1715). Ils avaient eu la prudence de mettre la mer entre leurs ennemis et eux, et ils ne moururent ni l'un ni l'autre de la main du bourreau. Moins heureux, deux des seigneurs qui prirent part à la levée de boucliers que firent les jacobites en 1715, les lords Derwentwater et Kenmure, portèrent leur tête sur l'échafaud; vingt-deux rebelles d'un rang inférieur furent pendus dans le Lancashire, et quatre à Londres; beaucoup d'autres furent assez sommairement fusillés (1716). De bar-

bares restrictions déshonorèrent « l'acte de grâce et de libre pardon » rendu un an après. Cet acte exceptait formellement de l'amnistie « toute personne du nom et du clan de Mac Gregor, » ce qui n'empêchait pas un écrivain whig de s'écrier avec enthousiasme que « la clémence du roi George Ier surpassait celle de Dieu lui-même. »

Les temps étaient rudes. En 1720, on pendit un apprenti de dix-neuf ans, John Matthews, pour avoir imprimé un pamphlet à l'honneur du prétendant. Le public était aussi dur que le pouvoir. En 1721, lors de la chute des actions de la Compagnie des mers du Sud, la foule, non contente de voir les directeurs de la Compagnie chassés du parlement, dépouillés de leurs biens, honnis et conspués, demanda leur mort à grands cris, et Walpole, appelé à la direction des affaires pour conjurer l'orage, eut quelque mérite à ne

pas inaugurer son ministère par la pendaison de quelques agioteurs.

L'administration de Walpole, relativement très-humaine, contribua beaucoup à l'adoucissement des mœurs politiques en Angleterre. Plusieurs de ses antagonistes étaient en relations avec le prétendant, leur tête était à sa merci. Il n'eut pas recours à l'échafaud pour se débarrasser de leurs incommodes et injurieuses attaques; mais en même temps qu'il était assez généreux pour ne pas éclaircir violemment les rangs de ses adversaires, il était assez égoïste pour grossir l'armée des Stuarts en fomentant les rancunes du roi contre le parti qui ne pouvait pas se dire hanovrien de la veille. Sans avoir vu avec plaisir l'établissement de la dynastie allemande, la plupart des tories auraient accepté volontiers la maison de Hanovre, si elle ne les avait pas traités en ennemis. Fort mal accueillis à la cour et systé-

matiquement exclus, non-seulement des grandes charges que le parti dominant a le droit de se réserver, mais même des fonctions locales qui appartiennent naturellement aux grands propriétaires, ils s'habituèrent à regarder la maison régnante comme incompatible avec eux, et par leur hostilité tantôt bruyamment factieuse, tantôt souterraine, ils retardèrent de vingt ou trente ans la consolidation du nouveau régime.

Jaloux de son autorité jusqu'à écarter systématiquement du roi tous ceux qui n'appartenaient pas à sa coterie, et de sa coterie tous ceux qui n'acceptaient pas son joug, Walpole opposait en même temps aux outrages dont l'accablaient chaque jour ses adversaires, jacobites, tories et whigs dissidents, une libérale indifférence que je me permets de signaler à ceux qui « recherchent par quels moyens l'Angleterre est parvenue à s'assimiler la liberté

de la presse. » Depuis qu'un ministre nous a fait une leçon d'histoire sur la condition des journaux en Angleterre au siècle dernier, beaucoup d'honnêtes gens croient comme article de foi qu'à l'avénement de la maison de Hanovre, l'Angleterre s'était volontairement soumise, pour défendre la dynastie de son choix, à une législation terrible qui avait « pour seul objet d'interdire les armes et les institutions de la liberté aux adversaires des institutions nouvelles, » qui rendait illusoire l'intervention du jury, en ne l'appelant pas à se prononcer sur la criminalité des faits soumis à son verdict, et qui donnait à des « juges révocables par la couronne jusqu'en 1760 » un pouvoir discrétionnaire sur les peines à prononcer. Tout cela est inexact. Le régime de la presse anglaise n'a subi aucun changement à l'avénement de la maison de Hanovre ; il n'avait été nullement conçu dans une pensée dynastique, et il servit

beaucoup plus souvent les haines et les vengeances du parti dominant que les intérêts du nouveau trône. Un très-petit nombre d'écrivains jacobites furent condamnés sous George Ier et sous George II, et ce fut sous George III, après l'anéantissement complet du parti des Stuarts, que lord Mansfield proclama avec éclat la doctrine, soutenue avant lui par plusieurs juges, mais toujours contestée et depuis condamnée, que, dans les procès de presse, le jury avait pour seule mission de déclarer si l'accusé était auteur, éditeur ou imprimeur de la publication incriminée. Bien loin de tourner contre l'opposition, cette prétention abusive tourna contre le pouvoir, multiplia les acquittements systématiques, et rendit pour un temps toute répression impossible. Quant aux juges, ils avaient cessé dès 1701 d'être arbitrairement révocables. Tout ce qu'il leur restait à souhaiter en 1760 pour jouir d'une

complète inamovibilité, c'était de n'avoir plus à obtenir le renouvellement de leurs commissions lors d'un changement de règne. A dater de l'avénement de George III, leur indépendance fut protégée par ce supplément de garantie; mais ce n'était point par manque d'indépendance que péchaient les juges, c'était par passion politique et par ambition. Ils n'avaient jamais sévi avec plus de rigueur contre les pamphlets et les journaux qu'ils ne le firent de 1760 à 1791. Dans cet espace de trente et un ans il y eut soixante et dix poursuites pour libelles et cinquante condamnations, dont trente-huit légères et douze sévères. De tels chiffres paraissaient énormes à ceux qui étaient soumis à la juridiction des « juges hanovriens; » ils nous semblent presque modérés aujourd'hui.

J'ai été amené à dire ce que n'était pas le régime de la presse en Angleterre à l'époque de Walpole. Ce qu'il était, le voici. Depuis

l'expiration du *licensing act* en 1695, la publication des livres et des journaux n'était plus soumise à la nécessité d'une autorisation préalable; le nombre des imprimeries avait cessé d'être limité : ceux qui voulaient exercer le métier d'imprimeur n'étaient pas même tenus, comme ils le furent plus tard, de notifier leur intention à un représentant de l'autorité et d'indiquer sur leurs publications leur nom et leur demeure. Toute censure, toute action préventive de l'administration sur les auteurs, éditeurs et imprimeurs avait disparu; tout citoyen avait non-seulement la liberté la plus absolue d'écrire et d'imprimer à ses risques et périls, mais les plus grandes facilités pour se soustraire par des actes clandestins aux recherches de la justice. Une seule mesure avait été adoptée en vue de prévenir la multiplication excessive des imprimés, l'établissement d'une lourde taxe sur les journaux et les pam-

phlets. « Le roi, écrivait Montesquieu, a un droit sur les papiers qui courent et qui sont au nombre d'une cinquantaine, de façon qu'il est payé pour les injures qu'on lui dit. » Les écrivains politiques pouvaient injurier même le roi avec d'assez grandes chances d'impunité, et cependant ils étaient très-insuffisamment garantis contre une répression sévère lorsqu'ils se bornaient à blâmer les ministres. L'état de la législation sur le libelle était fort mal défini, et livrait aux disputes des jurisconsultes la grave question de savoir ce qu'il fallait entendre par un libelle. D'après la doctrine généralement reçue avant la révolution de 1688, toute critique dirigée contre le pouvoir ou contre ses agents constituait un délit, et les juges restaient attachés à cette théorie traditionnelle, qui, si elle avait été rigoureusement appliquée, aurait paralysé la discussion par la voie de la presse; mais le public

était avide de pamphlets et de journaux, et le jury partageait les goûts du public. A moins que le pays ne fût très-surexcité contre les factions opposantes, les ministres ne pouvaient donc abuser de la jurisprudence établie sans révolter l'opinion et sans provoquer des acquittements. Toujours exposés d'ailleurs à voir leurs adversaires prendre leur place, ils n'étaient pas intéressés à multiplier des précédents qui pouvaient se retourner contre eux. Ils trouvaient donc généralement plus d'avantage à combattre les journaux par des journaux que par des poursuites judiciaires, et ils prenaient à leur solde des bandes de libellistes qui rivalisaient de brutalité et d'indécence avec ceux du parti contraire. En fait, la licence de la presse n'a jamais été plus effrénée en Angleterre que pendant la première moitié du XVIIIe siècle. La féroce malice de Swift n'épargnait pas plus l'honneur des femmes et

des prêtres que celui des politiques. Ses grossiers imitateurs jetaient cyniquement à la tête de ceux qu'ils avaient pour métier d'insulter les sottises les plus sales et les calomnies les plus subalternes. Malgré les exemples de finesse et d'élégance donnés par Addison, le ton de la dispute était en général bas et dur. Un crime ne pouvait se commettre sans que les journaux whigs l'imputassent aux tories. Un malheur ne pouvait arriver à un whig sans que les journaux tories en fissent des gorges chaudes. Le *Weekly Packet*, feuille tory, après avoir raconté que le pasteur presbytérien d'Epsom s'était cassé la jambe et qu'on avait dû la lui couper, ajoutait joyeusement : « C'est la preuve que ces prétendants à la sainteté ne marchent pas toujours avec autant de circonspection qu'ils le disent. » Le *Weekly Journal*, feuille whig, annonçant qu'une femme était morte d'ivrognerie dans la rue, se plai-

sait à « supposer qu'elle était du parti de la haute Église. »

Personne n'échappait, personne ne cherchait à échapper à la classification des partis. Les femmes, les enfants, les domestiques se disaient whigs ou tories. Polichinelle se faisait en plein vent homme de cabale; des pamphlets à un sou se vendaient à profusion dans les rues, des ballades hanovriennes ou jacobites se chantaient sur les places; les sermons, comme les comédies et les mascarades, avaient une couleur politique. On ne s'occupait pas de son salut, on ne se livrait pas au plaisir, on n'achetait pas, on ne vendait pas sans faire acte de parti. Les cabarets, les cafés, les auberges et jusqu'aux boutiques se rattachaient à l'une ou à l'autre faction. Les femmes whigs et tories se distinguaient par le nombre de leurs mouches, par la couleur de leurs coiffes et par leurs places au théâtre. Les valets des

membres des communes tenaient un parlement au petit pied en attendant leurs maîtres à la porte de Westminster, et en 1715 whigs et tories se battirent pendant deux jours à coups de poing sur le choix de leur orateur. Après bien des têtes cassées, les whigs l'emportèrent, et le domestique de M. Strickland fut nommé. Dans la populace au contraire la domination appartint longtemps aux tories. Lors du procès du docteur Sacheverell en 1710, la foule manifesta sa bienveillance pour le docteur en saccageant une demi-douzaine de chapelles dissidentes aux cris de « Vive Sacheverell! Vive la haute Église! » Le jour du couronnement de George Ier, le peuple de Norwich, de Bristol et de Birmingham crut devoir protester contre la cérémonie par le pillage de quelques maisons. Pendant les deux premières années qui suivirent l'avénement du nouveau roi, la canaille de Londres célébra

la naissance de tous les personnages passés ou présents dont le nom pouvait servir de prétexte à des démonstrations factieuses en s'attroupant, soit pour boire à la santé du prétendant, soit pour brûler en effigie George Ier, soit pour démolir des chapelles dissidentes, soit pour assommer les passants qui se refusaient à crier : « Vive le roi Jacques! Vive la haute Église! Plus de gouvernement étranger! » La police était si mal faite et les tapageurs jacobites étaient si bien organisés qu'ils restèrent maîtres à peu près incontestés des places publiques jusqu'au jour où les habitués des cabarets whigs s'associèrent pour opposer attroupements à attroupements et manifestations à manifestations. Ces bruyants défenfenseurs de l'ordre parcouraient Londres en bandes nombreuses, promenant des images grotesques du pape et du prétendant, donnant la chasse aux *jacks*, envahissant leurs tavernes,

bouleversant leurs feux de joie et brûlant en effigie leurs chefs. Les rencontres dans la rue à coups de gourdins devenaient parfois très-sanglantes; mais c'était à l'attaque des cabarets et des tavernes que se livraient les plus meurtriers combats. Les assaillants se retiraient rarement sans avoir essuyé quelques coups de feu, et il fallut pendre un certain nombre de mutins pour empêcher les processions politiques de dégénérer trop souvent en affaires de mousqueterie.

Même lorsque les factions se reposaient, la jeunesse turbulente et licencieuse qui vivait dans les cafés était une véritable peste publique. Insulter les honnêtes femmes, chercher querelle aux gens paisibles, coudoyer les passants et les faire descendre dans le ruisseau, tels étaient les plus innocents plaisirs des mauvais sujets qui, sous le nom de *mohocks,* faisaient la terreur de Londres. La nuit, après

avoir bien bu, ils se précipitaient dans les rues l'épée à la main, renversant et blessant ceux qui avaient le malheur de se trouver sur leur passage. Parvenaient-ils à mettre la main sur une femme, ils la plaçaient la tête en bas au coin d'une borne, ou bien encore ils la renfermaient dans un tonneau et l'envoyaient rouler en bas d'une colline. Chaque bande avait d'ailleurs son divertissement favori et comme son mode particulier de torture. Les uns mettaient leur plaisir à aplatir les nez ou à faire sauter les yeux d'un coup de doigt; d'autres trouvaient plus comique de donner aux gens ce qu'ils appelaient « une suée. » Le jeu consistait à se ranger en cercle autour de la victime, à la piquer par derrière à mesure qu'elle se retournait pour éviter la pointe des épées, et à lui imprimer ainsi un mouvement de nature à exciter la transpiration. Ces fantaisies bachiques cachaient parfois de terribles ven-

geances. Les gens de lettres qui exerçaient trop leur esprit aux dépens de leurs semblables étaient plus exposés que d'autres à faire la rencontre, toute fortuite en apparence, de gens avinés qui les rouaient de coups, et l'on cite un journaliste qui, sous la reine Anne, fut attiré dans un guet-apens et battu à mort. Le soleil couché, on ne pouvait se promener avec sécurité dans Londres qu'à la condition d'être bien escorté. Échappait-on aux *mohocks*, on avait chance de tomber sur des brigands. Du 20 janvier au 10 février 1720, on compte dans les journaux une trentaine de cas d'attaques à main armée, commises à Londres ou dans les environs sur des personnes de tous rangs. Tantôt c'est la duchesse de Montrose qui, revenant de la cour, est arrêtée par trois cavaliers bien montés; tantôt c'est le duc de Chandos qui, rentrant en ville avec sa suite, est assailli par cinq malfaiteurs, et réussit à les

repousser; tantôt c'est un pauvre ouvrier à qui un voleur casse le bras d'un coup de pistolet pour le punir d'avoir une bourse mal garnie; tantôt ce sont des voyageurs qui se voient dévalisés en plein midi sur la grande route, à quelques milles de la capitale. Le jour, on n'avait assurément rien de pareil à craindre dans les quartiers populeux; mais il fallait s'y tenir sans cesse en garde contre les filous qui ne respectaient rien, pas même les perruques. D'adroits coquins se promenaient parfois dans la foule, portant sur la tête un panier dans lequel se tenait un enfant exercé à happer au passage les chevelures artificielles des citadins distraits, et leurs tristes victimes n'avaient quelque chance d'échapper aux moqueries de la populace qu'en se sauvant dans un fiacre, au risque de se casser les reins dans les fondrières ou d'être atteintes par les coups de fouet que les cochers échangeaient avec les

boueurs qui encombraient les rues, ou les charretiers qui injuriaient les passants.

De telles mœurs comportaient une singulière brutalité dans les actes et dans les paroles, et imposaient la nécessité de se faire justice à soi-même. Dans la classe supérieure, on dégaînait pour un rien; dans la classe inférieure, on boxait à tout propos. Les domestiques, attroupés à la porte des parcs pour y attendre leurs maîtres, se pochaient les yeux et se déchiraient les habits par simple passe-temps; au théâtre, où ils avaient des places gratuites, leur impudence et leur grossièreté étaient des plus incommodes; ils interrompaient la représentation par leurs bruyantes plaisanteries; ils jetaient des pommes et des croûtes de pain sur la scène, et lorsque, pour mettre fin à ces désordres, on ferma, en 1737, la galerie des valets de pied, les exclus, au nombre de trois cents, prirent d'assaut le

théâtre de Drury-Lane, à la barbe du prince de Galles, après avoir blessé vingt-cinq personnes. Pour avoir définitivement raison des gens de livrée, il fallut mettre garnison dans la salle.

L'ivrognerie était l'une des causes principales de l'humeur grossière et violente qui caractérisait alors les habitants de Londres. Vers 1736, les ravages physiques et moraux faits par l'abus du genièvre prirent un caractère si inquiétant que les Chambres crurent devoir interdire la vente de cette boisson. La veille du jour où l'acte devait être mis en vigueur, les funérailles de la « mère Genièvre » furent célébrées dans presque toutes les villes d'Angleterre par d'abondantes libations. Le lendemain, les apothicaires, les charlatans et les marchands ambulants vendirent sous forme de médicament la liqueur qu'on ne pouvait plus débiter comme boisson. Quand les magis-

trats demandèrent à ceux qui éludaient ainsi la loi d'expliquer la séduction inusitée que leurs drogues exerçaient sur le public, les contrevenants répondirent avec flegme que le dernier bill, ayant beaucoup multiplié les indispositions, avait naturellement augmenté leur clientèle. En vain de grandes récompenses furent promises aux dénonciateurs. La foule jeta quelques délateurs à la rivière, et la passion des masses pour le genièvre n'eut pas grand'peine à paralyser le zèle du parlement pour l'amélioration des buveurs.

La religion elle-même semblait avoir perdu la vertu de lutter contre les progrès de l'immoralité. Il y avait dans les classes inférieures peu d'impiété affichée, mais encore moins de foi. Le peuple restait attaché à l'Église anglicane par antipathie traditionnelle pour les puritains et les papistes; il se soumettait aux observances; le dimanche, il ne travaillait pas

et allait assez régulièrement au sermon, mais au sortir du sermon il se rendait au cabaret et se livrait au désordre. Jamais le frein religieux n'avait été moins efficace en Angleterre. Sans manquer de décence, le clergé de l'église établie n'avait ni austérité ni ferveur; les sectes dissidentes elles-mêmes s'étaient fort attiédies depuis qu'elles n'avaient plus à lutter pour le libre exercice de leur culte; les catholiques étaient opprimés, silencieux et timides; les incrédules s'attaquaient hardiment aux bases du christianisme, et trouvaient secrètement faveur auprès des gens d'esprit, malgré les habiles réfutations de savants mais froids théologiens; les indifférents sans principes abondaient dans toutes les classes. Dans toutes les classes aussi, on trouvait sans doute de dignes représentants des bonnes traditions morales et religieuses; mais ils restaient sur la défensive, ils ne se sentaient pas encore animés de

cette humeur conquérante qui fait les vrais réformateurs. La réaction licencieuse contre le puritanisme qui s'était produite après la restauration tirait à sa fin; la réaction méthodiste contre l'impiété et l'immoralité, qui devait se produire sous George II, n'avait pas commencé. Lorsque Voltaire visita l'Angleterre en 1726, il était si loin de prévoir la possibilité d'un réveil religieux quelconque, qu'il écrivait à propos du mouvement que se donnaient alors certains unitaires : « Le parti d'Arius prend très-mal son temps de reparaître dans un âge où tout le monde est rassasié de disputes et de sectes... On est si tiède à présent sur tout cela qu'il n'y a plus guère de fortune à faire pour une religion nouvelle ou renouvelée. » Autant d'ailleurs le zèle religieux paraissait à Voltaire incompatible avec l'esprit du XVIIIe siècle, autant l'enthousiasme philosophique lui paraissait contraire à la nature

des choses. « Jamais les philosophes, disait-il dans ses *Lettres sur les Anglais,* ne feront une secte de religion. Pourquoi? C'est qu'ils n'écrivent point pour le peuple et qu'ils sont sans enthousiasme. » Il ne s'attendait donc point à l'explosion de fanatisme philosophique à laquelle il devait si puissamment contribuer en France. Cependant il sentait bien qu'en France beaucoup plus qu'en Angleterre la frivolité du clergé était faite pour donner des armes à l'irréligion. « Devant un jeune et vif bachelier français, criaillant le matin dans les écoles de théologie et le soir chantant avec les dames, un théologien anglican est un Caton... A l'égard des mœurs, le clergé anglican est plus réglé que celui de France... Les prêtres sont presque tous mariés. La mauvaise grâce contractée dans l'université et le peu de commerce qu'on a ici avec les femmes font que d'ordinaire un évêque est forcé de se contenter de la

sienne. Les prêtres vont quelquefois au cabaret, parce que l'usage le leur permet, et s'ils s'enivrent, c'est sérieusement et sans scandale. »

Montesquieu et Voltaire ont été tous les deux frappés du peu d'empressement que les hommes témoignaient en Angleterre auprès des femmes, et du peu de charme qu'ils semblaient trouver dans leur société. Les femmes avaient en effet à Londres bien moins d'importance et d'attrait qu'à Paris. A de rares exceptions près, elles étaient ignorantes et n'avaient l'esprit ni agréable ni délicat. L'imagination salie par les obscénités de la littérature dramatique du temps, elles avaient peine à comprendre, quand elles étaient honnêtes, qu'un homme pût rechercher leur conversation sans en vouloir à leur vertu, et quand elles étaient coquettes, que leur conversation pût être recherchée par les hommes

sans être ordurière. Il n'y avait guère de milieu entre l'indélicate pruderie des unes et l'immodeste laisser-aller des autres. De ces deux types féminins dans le monde anglais, Montesquieu paraît n'avoir remarqué que le premier, mais Addison a retracé le second. « On voyait communément, dit-il, un homme qui s'était enivré en bonne compagnie, ou qui avait passé la nuit dans le désordre, le raconter le lendemain devant des femmes pour lesquelles il avait le plus grand respect. Peut-être était-il réprimandé par un coup d'éventail ou par un *fi donc!* mais la belle irritée témoignait son approbation par sa contenance Elle l'appelait un vilain original, un affreux scélérat. Il haussait les épaules, jurait, recevait un nouveau coup, jurait encore qu'il ne croyait pas avoir juré, et tout était pour le mieux... Dans tout le cours de mes observations, je n'ai jamais vu un homme vraiment in-

telligent être le favori général des dames. » Aussi les gens d'esprit hantaient-ils beaucoup plus les cafés que les salons, et s'adonnaient-ils beaucoup moins à la galanterie mondaine qu'à de faciles plaisirs qui leur laissaient la liberté de vivre, de causer et de s'enivrer entre eux. Les femmes qui n'aimaient pas la solitude étaient réduites à se consoler avec l'espèce de damerets dont Addison vient de nous peindre l'aimable conversation. Les séductions de cette élégante jeunesse suffisaient souvent à faire damner les pères et les maris, qui, à la fois négligents et despotiques, ne disputaient guère aux galants le cœur de leurs femmes et de leurs filles que lorsqu'il était en révolte ouverte contre leur autorité. Les journaux, les mémoires, les comédies et les romans de l'époque sont pleins d'insurrections féminines et de violences paternelles ou maritales, d'inclinations contrariées, d'enlèvements, de ma-

riages clandestins, de séparations éclatantes, d'amants poursuivis sur les grandes routes ou pris en flagrant délit dans les auberges, et tout cela raconté avec un cynisme de langage qui, à lui seul, est le signe d'une grossière dépravation. Addison lui-même, qui était un réformateur moral, écrivait contre les vices et les ridicules de la bonne compagnie avec une impudeur qui, aujourd'hui, le rend souvent impossible à citer, mais qui, au XVIIIe siècle, le faisait lire par toutes les belles dames de l'Angleterre. Il y avait une certaine élégance à se montrer immodeste et peu dévote. A l'église, des personnes appartenant au meilleur monde affectaient de se faire des signes d'intelligence et d'étouffer de rire en regardant les toilettes hors de mode ou en écoutant les vieilleries morales du prédicateur. Malgré la solennité des révérences et des compliments que les hommes et les femmes échangeaient entre

eux, malgré les raffinements artificiels de la politesse classique, il y avait dans les habitudes un fonds de vulgarité qui éclatait souvent de la façon la plus grotesque. Un soir que lady Mary Wortley Montagu était allée faire sa cour à George Ier au milieu du sérail de vieilles Allemandes qu'il avait importé en Angleterre, elle redescendait l'escalier du palais en se félicitant d'avoir pu échapper de bonne heure aux ennuis du cercle, lorsqu'elle fit la rencontre du secrétaire d'Etat Craggs, qui lui demanda d'un air surpris comment elle avait pu se retirer si tôt. Elle répondit que le roi avait eu la bonté de le lui permettre, non sans avoir manifesté le vif regret de la voir partir. Le secrétaire d'État ne dit mot; mais, la saisissant à bras-le-corps, il l'emporta en courant au haut de l'escalier, la déposa dans l'antichambre, lui baisa respectueusement les mains et disparut. Les pages s'empressèrent

d'ouvrir la porte, et lady Mary se trouva en présence du roi avant d'avoir eu le temps de se remettre de son trouble. Elle contait d'un air effaré la *gaminerie* du ministre favori, lorsque celui-ci fit gravement son entrée avec toute la roideur officielle d'un chambellan germanique. « Mais comment donc, monsieur « Craggs ! lui dit le roi en français, est-il d'u- « sage en ce pays de porter les belles dames « comme des sacs de froment ? — Il n'est « rien que je ne fisse pour le plaisir du roi, » répondit après un instant d'hésitation le courtisan. Dès qu'il put s'approcher de lady Mary, il lui dit à l'oreille avec un gros juron qu'elle était une bavarde et qu'il se vengerait.

Si les manières de la cour étaient peu exemplaires, la vie domestique de la famille royale l'était encore moins. La femme de George Ier, Sophie-Dorothée de Zell, vécut trente-deux ans, prisonnière et divorcée, dans le château

d'Ahlen, maudissant le mari qui l'avait soupçonnée et gémissant de ne pouvoir embrasser le fils qui avait hérité de sa haine pour le roi. La reine Caroline poussa au contraire la complaisance pour George II jusqu'à aimer ses propres rivales et jusqu'à détester son propre fils. A son lit de mort, elle refusa impitoyablement de se réconcilier avec le prince de Galles, mais elle pressa tendrement le roi de se remarier. « Non, répondit, George II en sanglotant, j'aurai des maîtresses. — Ah! « mon Dieu! cela n'empêche pas, » reprit la mourante.

Ce n'était évidemment pas de tels modèles qu'on devait attendre la réformation des mœurs; d'où pouvait-elle venir? La religion languissait; la cour et l'aristocratie offraient les exemples les plus corrupteurs; la bourgeoisie des villes et la petite noblesse de province, les deux classes les plus respectables

de la nation, donnaient elles-mêmes assez communément dans les vices du temps. Et néanmoins tout observateur clairvoyant pouvait entrevoir un germe de régénération sous tant de phénomènes morbides. Il y avait en Angleterre une dose de liberté et de publicité qui, bien que très-insuffisante, faisait son œuvre en dépit des hommes. De déplorables restrictions à la liberté religieuse déshonoraient sans doute la constitution anglaise; les catholiques ne pouvaient ni exercer leur culte, ni occuper des fonctions publiques, ni siéger au parlement, et les non-conformistes protestants restaient eux-mêmes en principe frappés d'incapacité politique. Cela était injuste en soi et très-contraire à l'entretien de la vie religieuse; mais en même temps toutes les sectes chrétiennes, sauf les catholiques et les sociniens, pouvaient librement prêcher, prier, discuter, propager leur foi, et cette libre concurrence

des diverses églises protestantes ne pouvait manquer à la longue de réveiller leur activité et leur zèle. La liberté de la presse n'était pas assez fortement garantie; telle qu'elle était cependant, elle exerçait, sur le public comme sur le pouvoir, une censure continuelle. Le système électoral donnait lieu dans le détail à de nombreux abus; en définitive, il n'en soumettait pas moins les ministres à un sérieux contrôle. Le secret des délibérations parlementaires ne permettait pas à l'opinion de surveiller d'assez près la conduite particulière des divers membres; mais la simple rivalité entre les trois pouvoirs de l'État amenait naturellement chacun d'entre eux à enchérir sur le zèle déployé par les deux autres en faveur du bien public (1).

---

(1) « C'était de tout temps la coutume, raconte Montesquieu, que les communes envoyaient deux bills aux

La réforme progressive de la société était assurée en Angleterre par le simple jeu des institutions. En France, elle ne pouvait s'accomplir sans un grand roi. Ce grand roi, dont l'ancienne France ne pouvait se passer pour éviter une révolution, elle ne le trouva point.

---

seigneurs : l'un contre les mutins et les déserteurs, que les seigneurs passaient toujours, l'autre contre la corruption, qu'ils rejetaient toujours. Dans la dernière séance (en 1729), mylord Townshend dit : « Pourquoi « nous chargeons-nous toujours de cette haine publique « de rejeter toujours le bill ? Il faut augmenter les peines, « et faire le bill de manière que les communes le rejet- « tent elles-mêmes, » de façon que, par ces belles idées, les seigneurs augmentèrent la peine tant contre les corrupteurs que contre les corrompus... Mais les communes, qui sentaient peut-être l'artifice ou voulurent s'en prévaloir, le passèrent aussi, et la cour fut contrainte de faire de même. Depuis ce temps, la cour a perdu, dans les nouvelles élections qui ont été faites, plusieurs membres... de façon que l'on voit que le plus corrompu des parlements est celui qui a le plus assuré la liberté publique. Ce bill est miraculeux, car il a passé contre la volonté des communes, des pairs et du roi. »

IV

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU MILIEU DU XVIIIe SIÈCLE ET L'ALTÉRATION DE SES MŒURS SOUS LE RÉGIME DE L'ARBITRAIRE

IV

Un dévoué serviteur du pouvoir royal dont nous avons souvent invoqué le témoignage, le marquis d'Argenson, écrivait au mois de janvier 1754, à propos de l'agitation que causait en France la lutte engagée entre le parlement et la cour, sur la question des refus de sacrements : « Le roi dit à présent du parlement comme il disait du clergé il y a trois ans : « Cela m'ennuie, je ne veux plus qu'on m'en « parle. » Le feu est à la maison, et le maître dit : « Qu'on ne me parle pas de l'éteindre, « cela m'ennuie. » Tel était le roi qui avait à te-

nir lieu d'institutions à notre pays. Aussi d'Argenson était-il obligé de reconnaître que « la mauvaise issue de notre gouvernement monarchique absolu achevait de persuader en France et par toute l'Europe que c'était le pire des gouvernements. Je n'entends, ajoutait-il, que philosophes dire, comme persuadés, que l'anarchie même est préférable, puisqu'elle laisse du moins ses biens à chaque habitant, et que quelques troubles, quelques violences qui y surviennent, ne préjudicient qu'à quelques individus et non au corps de l'État comme ici... Voici comment je définirais en deux mots notre gouvernement : *une anarchie dépensière*... Nulle fermeté, nulle résolution, nulle décision quelconque; c'est la girouette sur laquelle souffle tour à tour chacun des courtisans qui l'environnent... Ainsi les plus grandes fautes restent impunies; aucun vice, aucun abus ne peut se corriger... La faiblesse

et l'abandon à des impulsions mal dirigées nuisent à la société bien plus ingénieusement que la malice la plus raffinée. Ce règne-ci en est une preuve, car, avec ces défauts, il a plus empiré le mal que les règnes bien plus tyranniques qui l'ont précédé... Louis XV n'a su gouverner ni en tyran ni en chef de république. Malheur pourtant à l'autorité royale, si elle ne prend ni l'un ni l'autre parti!... Il souffle d'Angleterre un vent philosophique, on entend murmurer ces mots de liberté, de républicanisme; déjà les esprits en sont pénétrés, et l'on sait à quel point l'opinion gouverne le monde. »

Le laisser-aller de Louis XV favorisait à la fois l'émancipation des esprits et le développement des abus. En même temps que les philosophes prenaient la liberté de rêver tout haut une perfection idéale, la réalité devenait plus choquante. Les faits et les idées formaient un

contraste violent : les faits étaient révoltants et les idées étaient chimériques. Les princes absolus qui ont l'imprudence d'abandonner le gouvernement des âmes sans renoncer au gouvernement exclusif des affaires font de leurs sujets des visionnaires et des révolutionnaires. La liberté intellectuelle sans la liberté politique est un poison qui tue les gouvernements et qui provoque chez les peuples des crises parfois salutaires, mais toujours périlleuses. Quand le sentiment de la responsabilité et le sentiment de la vérité, que développe l'habitude d'agir librement, ne contiennent pas le libre essor de l'imagination et de la passion, l'imagination et la passion prennent le mors aux dents. Tant que l'homme n'a point à passer de la pensée et de la parole à l'action, il ne prend pas l'habitude de peser les conséquences pratiques de ses paroles et de ses pensées. L'action est un frein nécessaire à la cri-

tique et à la théorie. Voltaire, le plus sensé des philosophes du XVIIIe siècle, a contribué pourtant à répandre l'absurde et pernicieux aphorisme que « le peuple ne veut jamais et ne peut vouloir que la liberté et l'égalité. » C'est qu'il croyait ne faire qu'une malice au pouvoir absolu; c'est qu'il ne croyait pas donner une règle de conduite. Mis aux prises avec les faits, il n'aurait voulu pour rien au monde d'un gouvernement basé sur une idée aussi contraire à l'expérience de l'humanité. L'amour du peuple ne l'aurait certes pas aveuglé. Il n'avait au fond ni estime ni sympathie pour les masses, et ses sentences démocratiques ne l'empêchaient pas d'écrire à M. Bordes cette phrase odieuse : « A l'égard du peuple, il sera toujours sot et barbare, témoin ce qui vient de se passer à Lyon. Ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin. » Ce désaccord entre les maximes et les instincts

était fort commun alors, et les maximes, tout entachées qu'elles étaient d'utopie, valaient habituellement mieux que les instincts. Les hommes étaient inférieurs à leurs pensées. On se disait et l'on se croyait sensible, humain, attaché au bonheur du prochain; mais tous ces beaux sentiments venaient de la tête plutôt que du cœur, et le président de Brosses aurait pu dire à presque toute la coterie philosophique ce qu'il écrivait à Voltaire à propos de ses ouvrages : « Je voudrais seulement que vous eussiez dans votre cœur le demi-quart de la morale et de la philosophie qu'ils contiennent. » Et, en effet, au moment où l'enthousiasme d'esprit que la cause de la justice inspire à Voltaire l'entraîne à poursuivre la réhabilitation de Calas avec un zèle qu'on ne saurait trop admirer, il écrit à d'Alembert avec une joie féroce : « Je m'occupe à faire aller un prêtre aux galères. » Au moment où

il s'indigne contre le supplice du chevalier de La Barre, mis à mort comme contempteur du Christ, il se réjouit à la pensée que, si l'audacieux contempteur de Voltaire, « ce polisson de Jean-Jacques, » s'avisait de venir à Genève, « il courrait grand risque de monter à une échelle qui ne serait pas celle de la fortune. »

La même opposition entre la générosité des émotions de l'écrivain et la dureté des sentiments de l'homme se retrouve chez d'autres philosophes du temps. Rousseau écrivait sincèrement des pages pathétiques contre les mères dénaturées qui ne nourrissaient pas elles-mêmes leurs enfants, et il mettait les siens aux Enfants-Trouvés. Diderot prêchait en déclamateur sensible la plus tendre fraternité entre les hommes, et il rêvait en forcené le meurtre des prêtres et des rois. Cela n'a rien de surprenant. Les habitudes ont plus d'empire sur les âmes que les idées. Nombre

de jolies femmes qui s'engouaient du traité des délits et des peines de Beccaria avaient assisté pendant plus d'une heure avec une curiosité barbare à tous les détails du supplice de Damiens. Nombre de sages improvisés qui dissertaient avec leurs maîtresses sur la réformation des mœurs et les progrès de la civilisation, avaient « claqué des mains comme au spectacle, » et chantonné des couplets obscènes, lorsque la belle Lescombat avait traversé la foule pour se rendre à la potence. Les conceptions philosophiques n'ont pas le don de changer instantanément les cœurs et les vies. De simples idées peuvent s'emparer de certaines âmes élevées au point de les dominer; elles peuvent même provoquer chez le commun des hommes de beaux élans d'enthousiasme et d'espérance; elles peuvent donner une puissance éphémère et trompeuse aux exemples d'un Turgot, d'un Necker, d'un

La Fayette et d'un vicomte de Noailles; mais elles ne peuvent pas rendre tout à coup et foncièrement sérieux, humain, respectueux du droit, un peuple accoutumé par un long régime à la frivolité, à la violence et à l'arbitraire; elles ne peuvent pas donner l'expérience de la liberté à un peuple qui a toujours été mené par la lisière; elles ne peuvent pas tenir lieu de mobile et de frein religieux à un peuple qui a rejeté la foi. C'est la gloire des libres penseurs du XVIIIe siècle d'avoir fait briller de nouveau devant les hommes les idées chrétiennes de tolérance et d'humanité, que les chrétiens avaient trop longtemps mises sous le boisseau; mais en empruntant à la morale évangélique quelques-uns de ses plus beaux principes, la philosophie les avait séparés des croyances et des sentiments qui en font la vertu pratique, et sans lesquels ils se dénaturent. Voulez-vous savoir

ce que peut devenir l'idée de la fraternité séparée du sentiment de la charité et exploitée par le sentiment de l'envie? Recherchez sur nos murailles la trace encore visible de la devise jacobine, *Fraternité ou la mort*. Je ne sais rien qui exprime mieux à la fois le lien et le contraste entre les boucheries démagogiques de la fin du XVIIIe siècle et les abstractions philanthropiques du milieu. Parmi les contemporains de Barbier et de d'Argenson, il en était déjà beaucoup pour lesquels les mots de tolérance et d'humanité n'étaient que des cris de guerre, annonçant d'inhumaines et intolérantes représailles contre le trône et l'autel. Lorsque les jésuites furent violemment expulsés de France, en 1762, une joie haineuse éclata dans tout le pays. « On se souvenait de leurs persécutions, dit Voltaire, et eux-mêmes convinrent que le public les lapidait avec les pierres de Port-Royal, qu'ils avaient

détruit sous Louis XIV. » Les mesquines et inefficaces vexations que la « tyrannie ecclésiastique, mariée avec la tyrannie profane, « avait infligées aux jansénistes et aux philosophes avaient fait détester le clergé et brouillé la religion avec l'esprit. « Heureuses les nations sans prêtres ! s'écriait d'Argenson ; malheureuses sont celles qui en souffrent l'autorité ! » Et ailleurs : « Autrefois il était de mode d'allier à la religion beaucoup d'esprit : ainsi, les Bossuet, Arnauld, Saint-Cyran, Racine, Messieurs de Port-Royal, les dames bel esprit de ce temps-là, la Sorbonne, les grands magistrats du Parlement, etc. Mais les Jésuites ont proscrit ces gens-là et renvoyé la religion à des hypocrites, à des capucins, ce qui l'a fait passer de mode, et lui a fait perdre plus que les écrits des philosophes qui l'ont attaquée. » La piété, la piété sincère n'avait pas entièrement disparu : il y avait

encore de vrais dévots et surtout de vraies dévotes; mais la dévotion prenait un caractère de plus en plus étroit et futile. « La reine, » c'est encore d'Argenson qui parle, « va voir à tous moments la *belle mignonne :* c'est une tête de mort. Elle prétend avoir celle de mademoiselle Ninon de Lenclos. Plusieurs dames de la cour qui affectent la dévotion ont de pareilles têtes de mort chez elles. On les pare de rubans et de cornettes, on les illumine de lampions, et l'on reste une demi-heure en méditation devant elles. » Pendant que la reine contemplait et choyait la *belle mignonne*, le roi assistait à des concerts spirituels chez madame de Pompadour. Ces frivolités mystiques et ces profanations dévotes paraissaient presque naturelles, tant on avait l'habitude de voir les pratiques religieuses servir de passe-temps aux honnêtes femmes délaissées et d'assurances contre l'enfer aux libertins timorés. Les

vices de ces derniers continuaient à trouver des imitateurs, mais leurs croyances cessaient d'être prises au sérieux. La licence d'esprit devenait de plus en plus la compagne de la licence des mœurs.

La régularité des mœurs n'était cependant pas, je l'ai déjà dit, inconnue en France au XVIIIe siècle. Il y avait, surtout dans la noblesse de robe, dans la noblesse de province, dans la bourgeoisie janséniste, un grand nombre de familles qui menaient une vie austère et retirée; mais à la cour et dans les salons, là où les exemples étaient apparents et contagieux, le relâchement était général. Aujourd'hui encore, je le sais, beaucoup d'honnêtes gens attachent à ce fait très-peu d'importance, et sont assez disposés à regarder les aimables écarts de la vie privée comme de petits péchés qui concernent peut-être le ciel, mais qui n'intéressent en rien le sort des sociétés. Un mau-

vais mari peut être, j'en conviens, un fort bon citoyen; un excellent père de famille peut, j'en conviens encore, faire un très-plat fonctionnaire; mais il ne faudrait pas se hâter d'en conclure qu'à prendre les faits dans leur ensemble, il n'y a point de lien entre la moralité dans la vie publique et la moralité dans la vie privée. La vie privée, c'est la vie de tous les jours. C'est dans la vie privée que les hommes ont le plus souvent l'occasion de remplir ou de négliger leurs devoirs; c'est dans la vie privée qu'ils prennent le plus l'habitude d'avoir des principes ou d'en manquer. L'habitude prise, ils la portent généralement dans la vie publique. Sachons le voir et osons le dire : le défaut de principes a été l'une des plaies de notre pays au moment de la Révolution. Le défaut de principes, le défaut d'expérience, le défaut de respect pour l'autorité royale et pour la foi chrétienne, c'est par là qu'ont le plus péché

les révolutionnaires français. Leur excuse, c'est l'éducation qu'ils avaient reçue, c'est la vie qu'ils avaient menée, ce sont les sentiments antireligieux et antimonarchiques que leur avait transmis la génération qui, sous Louis XV, s'était détachée de l'Église et du roi.

Lorsque Louis XV fut atteint, en 1757, par le couteau de Damiens, « on remarqua, dit d'Argenson, que les bons bourgeois témoignèrent beaucoup de douleur de cet attentat, mais que le peuple resta muet. » Un an après, il fallut faire un sanglant exemple sur un bourgeois de Paris convaincu d'avoir tenu des propos séditieux et d'avoir écrit des placards attentatoires à l'autorité du souverain. L'exemple fut inutile : le lendemain de l'exécution, des placards plus injurieux pour le roi se trouvèrent affichés dans les rues. Ils répondaient au sentiment public, rien ne put les em-

pêcher de se multiplier. Ni les précautions de la police, ni les rigueurs de la justice ne purent remplacer le prestige de la personne royale, que Louis XV avait détruit.

V

LA SOCIÉTÉ ANGLAISE AU MILIEU DU XVIIIe SIÈCLE ET L'AMÉLIORATION DE SES MŒURS SOUS LE RÉGIME DE LA LIBERTÉ

V

Le 25 octobre 1760, George II mourut à Londres, et son petit-fils George III monta sur le trône aux acclamations de toute l'Angleterre. Les tories comme les whigs s'empressèrent autour du jeune monarque. Les jacobites eux-mêmes le saluèrent roi. La maison de Hanovre était fondée. Trente ans après que Montesquieu avait vu les partisans de la dynastie nouvelle traiter à peine George II avec les égards dus à un premier magistrat, les anciens partisans des Stuarts regardaient George III comme l'oint du Sei-

gneur. Trente ans après que Montesquieu avait vu Walpole gouverner les Anglais par la corruption et Woolston les pervertir par l'impiété, le premier Pitt gouvernait en faisant vibrer dans les cœurs un patriotique enthousiasme, et Wesley régénérait les mœurs en ravivant la foi. George III et sa popularité, qui résista aux plus grandes fautes et aux plus grands malheurs; Pitt et sa puissance, qu'il acquit en s'appuyant non sur les vices des hommes publics, mais sur la sympathie de la nation; Wesley et son action vivifiante, qui s'exerça même sur ses adversaires religieux; ces trois noms, ces trois faits suffisent à marquer les progrès politiques et moraux que l'Angleterre devait à ses libres institutions.

George III différait de son grand-père et de son arrière-grand-père, et par la situation, et par les idées, et par les habitudes. Il était ce que l'Angleterre ne connaissait pas depuis

bien longtemps, un roi par droit de naissance, un roi anglais et un roi respectable. Il devait sa couronne, non à un parti, mais à un principe ; il se faisait gloire d'être le compatriote de ses sujets ; il était pieux, régulier, scrupuleux, appliqué, dévoué aux intérêts de l'État. C'est par là qu'il avait prise sur le cœur de son peuple. Mais d'un esprit étroit, d'un caractère tenace et d'un grand entêtement pour les prérogatives de la couronne, il lui arriva souvent de se tromper sur ses devoirs comme roi d'un pays libre et sur les intérêts qu'il avait à cœur de servir. Il agita la Grande-Bretagne par des actes arbitraires ; il provoqua par d'injustes agressions la séparation des colonies de l'Amérique du Nord ; il se livra consciencieusement contre ses plus fidèles ministres à des menées inconstitutionnelles qui les mirent dans l'impossibilité d'accomplir de grandes et utiles réformes ; il parvint,

à force d'obstination, à empêcher beaucoup de bien et à faire beaucoup de mal. Seulement, grâce à la nature des institutions, il ne fut jamais assez puissant pour se perdre. Son honnêteté et l'affectueuse estime qu'elle lui valut font honneur à son temps; l'impuissance où il fut d'amener une révolution par ses fautes fait honneur à la constitution anglaise.

Le premier Pitt n'est pas le modèle idéal d'un grand ministre constitutionnel. Il n'avait ni l'égalité d'âme, ni la liberté d'esprit, ni la force de conviction, ni la simplicité d'attitude, ni le fier désintéressement qui ont fait de son fils le plus beau type d'homme d'État qu'ait produit l'Angleterre. Lord Chatham était emporté, fantasque, glorieux, personnel, théâtral. Au dehors, il a poussé l'orgueil national jusqu'à l'insolence la plus impolitique ; il a sacrifié les intérêts de son pays au plaisir d'humilier les ennemis de son pays ; il

a fait craindre l'Angleterre, mais en la faisant haïr bien plus encore qu'il ne la faisait craindre, et il a ainsi contribué à l'isolement où elle s'est trouvée lors de la guerre d'Amérique. Au dedans la passion de l'effet et la mobilité des impressions l'ont entraîné à bien des inconséquences et à bien des excès. La majesté du trône pouvait le fasciner au point de lui faire oublier les intérêts du peuple ; les applaudissements du peuple pouvaient l'enivrer au point de lui faire oublier le respect dû au trône. Tout cela dit, Chatham n'en reste pas moins l'un des hommes d'État auxquels l'Angleterre doit le plus de reconnaissance. Il avait le goût du grand et le don de le communiquer ; il a contribué à relever l'âme de ses compatriotes en s'adressant, pour agir sur eux, à leurs meilleurs instincts; il les a conduits par le prestige de l'éloquence, de la probité, du patriotisme et de la gloire. Les nouveaux et

nobles moyens de gouvernement que lord Chatham a inaugurés et le succès avec lequel il les a employés font aussi honneur à son temps et à la constitution anglaise.

Pas plus que lord Chatham n'est le modèle idéal d'un ministre constitutionnel, John Wesley n'est le modèle idéal d'un missionnaire chrétien. Sa piété n'était pas exempte de superstition, ni sa rigidité de tristesse. Quand il ne savait quel parti prendre, il tirait au sort la résolution à laquelle il devait s'arrêter, et croyait avoir consulté Dieu; quand il entendait certains convulsionnaires méthodistes se dire possédés du malin esprit, il ajoutait foi aux extravagances de leur imagination en délire; quand il donnait des règles aux apôtres qu'il envoyait de lieu en lieu pour appeler les pécheurs à la repentance, il leur imposait les plus dures austérités et leur défendait les plus innocents plaisirs. Il avait

peu connu le bonheur terrestre, et il était trop porté à confondre la joie et la gaieté avec le mal; mais sa foi était agissante et communicative, son courage était à l'épreuve de la moquerie comme de la violence, et son génie d'organisation égalait celui des grands fondateurs d'ordres monastiques. Wesley avait un autre mérite bien plus rare parmi les novateurs. L'esprit de réforme n'avait pas altéré en lui l'esprit de conservation. En fondant une société religieuse, il n'avait pas l'intention de fonder une secte. Ministre de l'Église anglicane et témoin de ses défaillances, il avait senti que, pour réveiller le clergé des paroisses, il fallait créer une sorte de clergé régulier; que, pour annoncer l'Évangile à ceux qui n'allaient pas à l'église ou qui n'y entendaient que de froides exhortations, il fallait organiser une armée d'ardents missionnaires; que, pour atteindre le cœur des mas-

ses, il fallait aller les chercher dans les champs, les marchés et les carrefours, et les haranguer dans leur propre et vulgaire langage. Wesley a voulu entrer en concurrence avec l'Église anglicane sans entrer en guerre avec elle, et bien qu'il ait été entraîné fort au delà de son dessein par l'hostilité des bénéficiers qu'il voulait stimuler et par la fougue des évangélistes qu'il employait comme stimulants, la puissante association à laquelle il a donné son nom est encore aujourd'hui dans son pays un corps intermédiaire entre l'Église anglicane et les dissidents.

Tout en se séparant de l'Église anglicane beaucoup plus qu'il ne l'aurait voulu, Wesley lui a fait infiniment plus de bien qu'il n'aurait osé l'espérer ou même le penser. Il a fait mieux pour elle que d'exciter son activité en excitant sa jalousie; il a agi sur elle par ses paroles, par ses exemples, par la chaleur rayonnante

de sa foi. Il ne lui a pas rendu seulement le zèle ecclésiastique, ce zèle trop souvent intéressé qui peut se combiner avec l'indifférence pour le salut des âmes; il lui a rendu la vie religieuse, et avec la vie religieuse l'efficacité morale. Si l'Angleterre d'aujourd'hui ne ressemble plus à l'Angleterre du commencement du XVIIIe siècle, elle le doit en grande partie à Wesley; si Wesley et les méthodistes ont pu opérer dans leur patrie une aussi profonde révolution morale, ils le doivent, après Dieu, aux lois de l'Angleterre. Des associations comme celle qu'ils ont fondée ne sont possibles que dans les pays libres. Quand nous ne le saurions pas, le sort de la société de Saint-Vincent-de-Paul serait là pour nous l'apprendre. Comme George III et comme lord Chatham, Wesley nous offre dans sa vie et dans ses actes un puissant argument en faveur du régime constitutionnel.

VI

LES PROGRÈS MORAUX QUE TRENTE-TROIS ANS DE GOUVERNEMENT LIBRE ONT AMENÉS DE NOTRE TEMPS EN FRANCE

VI

Je pourrais citer d'autres noms, invoquer d'autres faits pour montrer l'action bienfaisante que le régime constitutionnel a exercée sur les mœurs en Angleterre au XVIIIe siècle; mais à quoi bon insister? N'avons-nous pas l'exemple des progrès moraux que trente-trois ans de gouvernement régulier et libre ont amenés de notre temps en France? La France doit beaucoup à la Révolution et même au régime absolutiste qui l'a suivie; elle leur doit le sang nouveau qui circule dans notre corps social et la charpente nouvelle qui le soutient; elle leur

doit un accroissement d'activité, de force, de prestige, qui a été assez grand pour résister à l'abus qu'on en a fait. Mais ceux mêmes qui poussent jusqu'à l'idolâtrie le culte de la révolution et de l'empire ne peuvent se refuser à reconnaître que la charte a trouvé la France atteinte des maladies morales qui sont la conséquence inévitable des crises révolutionnaires et du pouvoir arbitraire. Comme dans l'Angleterre de Marlborough et de Sunderland, le sentiment de l'honneur politique était faible parmi les grands personnages de l'État, et les haines de parti étaient impitoyables; comme dans la France de l'ancien régime, le pays était incapable d'initiative et de résistance, les mœurs publiques faisaient défaut, les mœurs privées se ressentaient du désordre des esprits, et la religion n'avait guère qu'une vie officielle. Rappellerons-nous la servilité et l'infidélité du sénat, les défections des géné-

raux, le laisser-aller de l'opinion passant en moins d'un an des Bonapartes aux Bourbons et des Bourbons aux Bonapartes, la violence des passions qui séparaient les diverses classes, le besoin de vengeance qui animait les émigrés, l'inimitié que leur portaient les acquéreurs de biens nationaux, l'antipathie des masses pour les nobles et les prêtres? Ces faits disent d'eux-mêmes dans quel état moral la monarchie constitutionnelle a trouvé le pays en 1814. Dans quel état l'a-t-elle laissé en 1848? Pas entièrement guéri assurément, pas assez affranchi de la routine révolutionnaire, pas assez dominé par le sentiment de sa propre responsabilité, encore accessible aux emportements, aux surprises et aux défaillances, mais bien plus honnête et bien moins violent qu'en 1814, bien plus régulier, bien plus capable de réagir par lui-même contre les événements. La France a rarement déployé plus

de courage et d'esprit politique, elle s'est rarement montrée plus digne de la liberté que lorsque, après la surprise du 24 février, elle s'est défendue elle-même contre l'anarchie. L'action des lois sur les mœurs avait été si efficace de 1814 à 1848, qu'en 1848 les mœurs ont pu momentanément nous tenir lieu de lois. L'habitude de l'ordre a contenu assez longtemps les révolutionnaires déchaînés pour donner aux amis de l'ordre le loisir de se reconnaître; l'habitude de la liberté a inspiré aux conservateurs vaincus l'esprit de résistance et de concert; les états-majors politiques ont donné l'exemple de l'honneur et de la sagesse; l'apaisement des passions et le progrès du bon sens public ont permis aux anciens partis divisés de se réunir et de tourner contre la démagogie les armes qu'ils avaient trop longtemps portées les uns contre les autres; l'esprit de famille et l'esprit reli-

gieux ont tenu lieu d'esprit politique à la portion flottante du public. A quoi tout cela était-il dû, sinon à la monarchie constitutionnelle?

Il est vrai, la monarchie constitutionnelle n'a pas duré, et c'est là contre elle le grand grief; mais pense-t-on que la monarchie absolue eût duré plus longtemps et fait autant de bien? Pense-t-on que l'ordre puisse se fonder en France sur l'arbitraire, que la France puisse renoncer définitivement à la liberté? Des hommes se sont un instant trouvés pour le croire. Le croient-ils encore? Cela n'est guère possible, et ceux mêmes qui ont manifesté le plus de goût pour le régime arbitraire ont sans doute le sentiment que le pays veut la liberté, puisqu'ils la lui promettent.

Le pays a raison de vouloir la liberté. Aujourd'hui, comme après la première révolution

et le premier empire, le bienfaisant régime de la liberté régulière peut seul porter remède aux maladies morales qui sont la conséquence inévitable des crises révolutionnaires et du pouvoir arbitraire. Il est grand temps d'arrêter leur progrès. Je ne suis pas un pessimiste, et je ne trouverais nul plaisir à faire la triste énumération de ce que nous avons perdu et désappris depuis 1848. Je me borne à constater un seul signe, un signe malheureusement irrécusable, de l'altération que nos mœurs ont subie en ces derniers temps. L'opinion est devenue plus indulgente; des actes qu'elle aurait énergiquement réprouvés il y a vingt ans lui paraissent presque naturels aujourd'hui; elle s'est faite à certains spectacles qu'elle aurait trouvés intolérables il y a vingt ans. Cette indulgence morale du public peut sembler commode au pouvoir, et s'il ne songeait qu'à vivre facilement et au jour le jour, s'il n'était

préoccupé ni de l'avenir de la société française ni de son propre avenir, je comprendrais qu'il ne se hâtât point de rendre à la nation des libertés qui aiguiseraient en elle le sens moral. Mais s'il a une ambition plus haute, s'il veut donner satisfaction aux besoins et aux aspirations du pays, s'il veut fonder un ordre régulier et stable, qu'il ne tarde pas trop à quitter le facile chemin qui a mené l'ancienne France aux abîmes, et à prendre la voie moins aisée qui a fait sortir l'Angleterre des révolutions.

FIN

TABLE

TABLE

—

AVANT-PROPOS..... I

PREMIÈRE ÉTUDE

CHAP. I. Valons-nous mieux que les Français et que les Anglais du siècle dernier ?..... 3

II. Trois témoins et trois exemples de ce qu'étaient les Français sous Louis XV. — Le marquis d'Argenson..... 11

III. L'avocat Barbier..... 59

IV. Le duc de Luynes..... 83

DEUXIÈME ÉTUDE

CHAP. I. Ce que nous apprend l'exemple des Français et des Anglais du siècle dernier sur les effets moraux du gouvernement arbitraire et du gouvernement libre..... 107

II. La société française au commencement du XVIIIe siècle, et les vices qu'elle avait contractés sous le despotisme de Louis XIV.. 117

III. La société anglaise au commencement du XVIIIe siècle, et les vices qu'elle avait contractés pendant l'époque révolutionnaire..... 157

CHAP. IV. La société française au milieu du XVIIIe siècle, et l'altération de ses mœurs sous le régime de l'arbitraire..... 211

V. La société anglaise au milieu du XVIIIe siècle, et l'amélioration de ses mœurs sous le régime de la liberté..... 229

VI. Les progrès moraux que trente-trois ans de gouvernement libre ont amenés de notre temps en France..... 241

1985. — Paris. Imp. Poupart-Davyl et Ce. rue du Bac, 30